

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN DE GAULLE

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

CULTURE (*suite*)

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Christian Kert,
Etienne Pinte,
Christian Vanneste,
Guy Hermier,
Henri Sicre,

Mme Marie-Josée Roig,
M. Jean-Louis Borloo.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.

M. Michel Péricard.

Suspension et reprise de la séance (p. 18)

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : MM. Jean-Pierre Cave, Christian Martin, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. François Rochebloine, Patrice Martin-Lalande, Etienne Pinte, Bernard Schreiner, Jacques Boyon, Christian Kert, Edouard Landrain, Daniel Mandon, Bernard Serrou, Didier Julia.

Etat B

Titre III (p. 24)

L'amendement n° 147 de M. Jean-Pierre Thomas n'est pas soutenu.

Amendement n° 147 repris par M. Perben : MM. Dominique Perben, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre. – Retrait.

Amendement n° 153 du Gouvernement : MM. le rapporteur pour avis, Guy Hermier, le ministre, Etienne Pinte, Henri Sicre. – Adoption.

Adoption du titre III modifié.

Titre IV. – Adoption (p. 24)

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 25)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un rapport en application d'une loi** (p. 26).
3. **Ordre du jour** (p. 26).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN DE GAULLE, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1996

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

CULTURE

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre de la culture, le budget de votre ministère devrait atteindre pour la première fois, en 1996, l'objectif mythique du seuil de 1 p. 100 du budget de l'Etat – soit 15,54 milliards de francs.

Certes, cette augmentation de 1,98 milliard de francs par rapport à 1995 n'est pas intégralement composée de mesures nouvelles et s'explique en grande partie par l'élargissement des compétences du ministère de la culture à des domaines nouveaux : la direction de l'architecture, les orchestres de Radio France, les activités de dépôt légal exercées par l'INA, la Cité des sciences et de l'industrie et la chaîne de télévision Arte.

Mais comment contester l'opportunité de tels rattachements ? Cela faisait des années que les ministres de la culture successifs réclamaient le retour de la direction de l'architecture, et il est parfaitement cohérent que le budget d'Arte, chaîne culturelle, soit rattaché au ministère de la culture.

Cette extension de compétences, au-delà de sa portée comptable, doit donc être regardée comme un indice de la modernisation du ministère de la culture et de la réunion, sous son autorité, de l'ensemble des activités

publiques relevant de son secteur d'influence. On peut simplement regretter que le transfert des écoles d'architecture ait entraîné pour celles-ci une diminution de crédits de 35,4 millions de francs.

A structure constante, le budget augmente donc, en fait, de 1 p. 100 par rapport à 1995. Pris sous cet angle, l'accroissement des crédits consacrés à la culture n'a donc rien de spectaculaire. Cela me permet d'ores et déjà de faire tomber un des arguments utilisés par certains collègues : ce budget mériterait, plus que d'autres, de faire l'objet de mesures d'économies, en raison de son augmentation excessive.

Grâce au reflux significatif de 37,5 p. 100 des crédits consacrés aux grands travaux parisiens, le budget bénéficie d'un milliard de francs de mesures nouvelles.

Les crédits d'investissement augmenteront également de 4,1 p. 100 l'an prochain, ce qui permettra d'assurer le financement des objectifs fixés par la loi de programme sur le patrimoine monumental et de réaliser en province des investissements, attendus depuis de très nombreuses années.

Les orientations générales fixées par le Gouvernement en matière de maîtrise de la dépense publique seront cependant respectées puisque, tout en finançant 948 créations de postes – dont 530 pour la Bibliothèque nationale de France –, les crédits de fonctionnement – diminuent de 8,5 p. 100.

Le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, peut donc être considéré comme globalement bon : il atteint l'objectif de 1 p. 100 promis par le chef de l'Etat, il met en œuvre une mutation de l'action culturelle de l'Etat, et il initie une politique culturelle renouée, plus solidaire et plus équilibrée.

Lors de votre conférence de presse, vous avez affirmé vos priorités : participer à l'effort de réduction de la fracture sociale et assurer le rééquilibrage des actions culturelles menées entre Paris et la province.

Faire de la politique culturelle un instrument essentiel de réduction de la fracture sociale est évidemment une belle ambition, monsieur le ministre. Je ne peux que vous soutenir dans cet engagement résolu, tant je suis persuadé qu'au-delà de tous les efforts de traitement économique et social, l'ouverture à la culture, à l'art, au monde du beau peut être un puissant moyen de détourner les jeunes, dès l'enfance, des effets dévastateurs de l'ennui et de la misère.

La principale expression budgétaire de cette priorité est l'augmentation, à structure constante, des crédits d'intervention du ministère : 420 millions de francs de mesures nouvelles, qui seront consacrés pour leur plus grande part à la lutte contre l'exclusion dans les quartiers en difficulté et à l'élargissement des publics. Les crédits consacrés aux équipements de proximité augmenteront également de 20 p. 100, permettant, en particulier, d'augmenter le nombre de cafés-musique qui remportent un franc succès auprès des jeunes.

Le deuxième axe de l'effort de solidarité qui sous-tend le budget de la culture pour 1996 réside dans la volonté d'assurer un rééquilibrage entre Paris et la province.

Cette dernière est en effet depuis trop longtemps le parent pauvre de l'action culturelle menée par l'Etat, surtout depuis l'ouverture du programme de grands travaux dans la capitale, au début des années quatre-vingt.

L'arrivée à terme de grands chantiers comme la Cité de la musique, la Bibliothèque nationale de France et les aménagements de l'aile Richelieu du Grand Louvre permettra, en 1996, de diminuer de plus de 800 millions de francs le budget des grands travaux.

Comme je l'ai dit, cette marge de manœuvre – et c'est à mettre à l'actif du ministre – sera intégralement conservée par le ministère afin de renforcer ses actions en province. Ainsi, les autorisations de programme destinées au développement des investissements en région atteindront près de 1,960 milliard de francs, soit les deux tiers du budget d'investissement hors grands travaux du ministère.

Un crédit de 88 millions de francs a été dégagé et trois grands projets en région devraient être mis en chantier : la maison de la mémoire contemporaine à Reims, la construction de l'auditorium de Dijon et la création d'un musée et d'un centre d'art contemporain à Toulouse.

Au financement de ces grands projets s'ajoutera, de façon plus traditionnelle, mais toujours dans le souci d'un meilleur aménagement culturel du territoire, le maintien de l'effort de l'Etat en faveur du patrimoine. Cela permettra d'honorer les engagements pris dans le cadre de la loi de programme sur le patrimoine monumental, mais également de revaloriser les crédits d'entretien des monuments classés n'appartenant pas à l'Etat, crédits qui avaient été bien trop oubliés depuis quelques années.

Quelques mots maintenant, monsieur le ministre, pour évoquer les souhaits formulés par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sous la forme d'observations figurant en conclusion de mon rapport.

La première de ces observations concerne les mesures de régulation budgétaires qui ne manquent pas d'être prises chaque année et qui réduisent d'autant le budget de la culture. Celui-ci, je le sais, n'est pas le seul dans ce cas, mais je trouve inacceptable que les engagements de crédits décidés par le Parlement ne soient pas exécutés et puissent être modifiés de façon conséquente, sans qu'une loi de finances rectificative soit intervenue au préalable. Lorsqu'un collectif nous est enfin soumis, nous sommes mis en quelque sorte devant le fait accompli, ce qui n'est pas pour concourir à la valorisation du Parlement.

M. Jacques Boyon. Très bien ! Mais ce n'est pas le seul cas !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. La deuxième remarque de la commission des affaires culturelles porte sur le nécessaire rééquilibrage de la politique de la musique en France.

Mon rapport fait apparaître, par exemple, le profond déséquilibre entre les dotations budgétaires attribuées, d'une part, à l'Opéra national de Paris et, d'autre part, aux opéras de province, ou encore entre celles attribuées aux orchestres de l'Île-de-France et celles du reste du territoire. On ne peut qu'être frappé par l'inégalité qui règne en la matière.

Ainsi, monsieur le ministre, votre effort devra s'amplifier à l'avenir : il ne s'agit pas de dépenser plus, mais de dépenser différemment, en faisant moins de saupoudrage et en menant une véritable politique de subvention, fondée sur des critères exigeants en termes de qualité artistique et de gestion.

Mes collègues et moi-même regrettons aussi de devoir une nouvelle fois souligner, malgré les efforts que vous faites, l'insuffisance des crédits consacrés à l'enseignement de l'art à l'école, aux enseignements artistiques, tout particulièrement ceux dispensés par les conservatoires régionaux et les écoles nationales de musique.

Je voudrais enfin, monsieur le ministre, demander un effort politique conjoint des ministres de la culture et de l'éducation nationale.

Depuis de très nombreuses années, je souhaite un rééquilibrage entre les différentes matières et une réflexion sur les horaires, afin de donner aux arts – musique, danse, arts plastiques – la place qui doit être la leur dans la formation des enfants et des adolescents.

M. Jacques Boyon. Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Donner à chacun la possibilité de former son goût et sa sensibilité, au même titre que sa raison et sa rigueur, n'est pas la formulation d'une utopie, mais bien l'expression d'une autre logique de l'enseignement et de la formation.

Lutter contre plusieurs décennies de privilège absolu des matières scientifiques et « rationalistes » dans le système scolaire français n'est pas une position confortable. Mais, devant le désarroi actuel des jeunes, leur ennui, leur désintérêt pour l'école et sa mission de transmission, tout particulièrement d'ailleurs dans les quartiers en difficulté, comment ne pas être tenté de leur proposer « autre chose », c'est-à-dire un enseignement qui s'adresserait plus à leur sensibilité et qui leur donnerait une nouvelle vision du monde ?

Malgré tous les efforts faits depuis plusieurs années, cette évolution vers un enseignement plus équilibré est loin d'être réalisée.

Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes sensible à ces questions. J'attends donc beaucoup de vous et de votre volonté de faire bouger les choses.

Pour terminer, je voudrais souligner une nouvelle fois que la culture n'est pas un luxe, comme certains peuvent le croire ; elle est un élément vital du développement de la population d'un pays. Et ce serait une erreur de s'en prendre à elle dans un temps de crise des valeurs, comme celui que nous traversons aujourd'hui.

Je ne reviendrai pas sur les péripéties concernant les réductions des crédits touchant le budget de la culture, qui auraient essentiellement amputé les crédits pour la province et totalement dénaturé les orientations du budget.

La commission des finances a finalement adopté le budget de la culture sans modifications.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a fait de même. Car c'est avec ce budget novateur et restructuré que nous respecterons les promesses du Président de la République qui a parlé, lors de la campagne électorale, du 1 p. 100 pour la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, mes chers collègues, à quelques centaines de mètres d'ici, au Grand Palais, Paul Cézanne, le maître d'Aix, triomphe dans une rétrospective qui honore la vie culturelle française.

Notre débat de ce soir ne doit pas ignorer le succès du maître de la Sainte-Victoire car il montre la voie de toute politique culturelle. La qualité, la pédagogie, le beau

touchent le cœur des hommes au-delà des frontières. Je regrette seulement que la vie médiatique soit ainsi faite que, pour triompher, le maître Cézanne ait besoin de Paris plutôt que de sa ville natale, Aix-en-Provence, où tout parle de lui et de Mozart. On comprendra ainsi mieux qu'un député provençal ait retenu dans les priorités de votre budget celle du rééquilibrage entre Paris et la province. C'est un vieux rêve, et vous lui donnez réalité.

Les trois autres priorités affichées par ce budget ont retenu l'attention du groupe UDF : une culture plus solidaire ; un élargissement des compétences qui doit mieux intégrer l'art dans la ville ; une vraie politique du livre, l'un des outils culturels les plus attaqués et pourtant des plus indispensables à l'ouverture du monde.

Sur ces quatre priorités plane une réussite, monsieur le ministre, celle d'avoir atteint le seuil mythique du 1 p. 100 du budget général. L'augmentation de 14,6 p. 100 des crédits est d'autant plus appréciée que les temps sont plus aux vents de l'économie qu'à ceux de la culture. Nous avons enfin redécouvert que la culture, c'est aussi la sociabilité, peut-être la solidarité, sûrement une entreprise – au premier sens du terme –, avec une âme en plus.

La première de vos priorités, c'est de faire en sorte que cesse la guerre entre Paris et les régions. La vieille guerre jacobine entre les structures culturelles de Paris et celles de la province pourrait donc enfin commencer à s'estomper. L'une des volontés de votre budget sera en effet de participer à l'effort d'aménagement du territoire et à ce fameux rééquilibrage entre Paris et nos régions. C'est ce que vous avez voulu signifier en consacrant les 800 millions de diminution de charges – due à l'achèvement des grands travaux parisiens – à des opérations de province. Les investissements réalisés dans nos régions atteindront 2 milliards de francs, soit les deux tiers du budget d'investissement du ministère. Et tant mieux si les grands chantiers parisiens ont permis de réaliser que l'on devait faire également de grandes choses hors la capitale !

Cette même volonté de servir la province, vous l'avez exprimée dans la déconcentration des crédits, qui apparaît fort bien au chapitre IV et qui donne aux DRAC des délégations de crédits tout à fait satisfaisantes, comme le relève M. le rapporteur pour avis. Voilà d'ailleurs pourquoi le groupe UDF aurait hésité à restreindre ces crédits du titre IV, qui lui paraissent désormais essentiels à la province.

Prenons l'exemple des festivals. Pourrait-on concevoir d'abandonner en chemin ces grandes aventures du théâtre ou du lyrique que sont Avignon – avec Marie-Josée Roig –, Orange – avec Thierry Mariani – ou Aix-en-Provence, dont je me préoccupe avec Jean-Bernard Raimond ? Certes, il faudra traiter au cas par cas, en fonction de la volonté de partenariat des collectivités locales. Mais celles-ci doivent être conscientes que si l'Etat participe au financement des festivals, il a son mot à dire dans la programmation.

On a bien vu, à Aix-en-Provence, le besoin d'un souffle nouveau. Faute de moyens suffisants, la programmation s'étiolait. Les acteurs culturels impliqués dans ces opérations ont sûrement pris conscience de la nécessité de ce partenariat.

Pour autant, monsieur le ministre, vous n'abandonnez pas la réhabilitation des institutions culturelles et nous relevons votre souhait de créer une mission de réflexion sur l'avenir du Grand Palais. Faites en sorte que les grandes rétrospectives y demeurent incontournables.

En revanche, monsieur le ministre, si la défense de la langue française, qui fit les belles heures de votre prédécesseur Jacques Toubon, figure dans les volontés de votre ministère, je n'ai pas trouvé de trace très significative d'une action en faveur des langues régionales. A une époque où il est de bon ton d'inventer des mots nouveaux, peut-être pourrait-on se souvenir de la très grande richesse des expressions régionales. Il est tout juste temps, monsieur le ministre, d'aider l'enseignement, la promotion et l'édition des langues de pays.

Deuxième idée force : une politique culturelle plus solidaire.

Le rapprochement de la culture et de la réalité quotidienne, la mise en service de ce formidable outil de compréhension entre les êtres que constitue la culture comme vecteur social est probablement, des priorités de votre ministère, celle qui est la plus à même de nous rassembler tous, ici, sur ces bancs.

Vous avez défini ce que pouvait être cette politique. Vous avez heureusement insisté sur le caractère professionnel des acteurs culturels chargés d'intervenir sur la trentaine de sites retenus.

Nous ajoutons que, tant dans ces interventions directes que dans l'octroi des subventions aux associations, deux écueils doivent être évités, deux écueils qui, par le passé, ont vu se fracasser certaines espérances : l'écueil de l'angélisme de certaines initiatives, mal adaptées à des terrains difficiles, et l'écueil de la récupération locale, politique ou sociale, qui peut discréditer l'ensemble des efforts.

Mais, avec la technologie, se profilent de nouvelles interrogations, celle notamment de l'ouverture à de nouvelles cultures ; je pense aux émissions par satellite, que l'on capte grâce à des paraboles dont on a bien vu dans quels quartiers elles poussent par forêts entières.

Oui à l'ouverture sur le monde, non au repliement sur une seule culture ! Nous voulons que la culture ressoude la fracture sociale. Nous ne voulons pas qu'une certaine culture transforme seulement la nature du mal.

En un mot, monsieur le ministre, nous sommes d'accord sur le fait que, au travers de cette politique de lutte contre l'exclusion et les difficultés, nous avons bien pour but, ensemble, selon le très beau mot de Jean Giono, d'assurer la marche du progrès, la route de la civilisation, l'œuvre créatrice de l'homme.

Troisième priorité : l'élargissement des compétences de votre ministère. Elle prend en compte le fait que la culture a quitté son piédestal, qui l'éloignait parfois des réalités du monde, pour entrer de plain-pied dans la vie quotidienne. Voilà probablement le sens du retour au bercail de l'architecture. La création et la valorisation architecturales, l'insertion plus forte de l'art sous toutes ses formes dans la cité permettront aux habitants de mieux aimer leur ville ; c'est peut-être même une réconciliation qui s'est engagée.

Toutefois, il ne faut pas que cette réconciliation de la ville, de son architecture, avec ses habitants, se fasse au détriment des architectes et de l'enseignement architectural, qui compte 18 000 étudiants et 2 200 personnels enseignants et administratifs. Notre collègue Dominique Perben a décrit la situation de cet enseignement. Des efforts doivent être faits à cet égard, et le rattachement à votre ministère de l'architecture ne vous fera probablement pas faire l'économie d'une coordination avec vos collègues de l'éducation nationale, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Les autres rattachements que vous avez présentés sont plutôt de bon augure pour le développement d'une politique culturelle cohérente.

Peut-être, cependant, conviendrait-il d'expliquer cet optimisme, partagé, d'ailleurs, par notre rapporteur pour avis, qui vous conduit à espérer que La SEPT-Arte participera à l'effort engagé par votre ministère pour atteindre des publics éloignés ou exclus de la culture.

J'ai un profond respect pour l'œuvre entreprise par Arte, qui possède de nombreuses vertus. Mais si cette chaîne avait réellement fait entrer la culture dans les chaumières, cela se saurait ! Nous avons tous un problème avec Arte. Vous, monsieur le ministre, car vous êtes ministre de la culture ; nous, parlementaires, car nous en avons approuvé la création ; les téléspectateurs, enfin, car ils ne sont pas habitués à une chaîne franco-allemande. Dans leur esprit, une chaîne est française ou allemande, elle n'est pas assise sur une frontière.

La dernière priorité que nous avons retenue, c'est le livre, l'outil privilégié de la culture, l'un des outils de la conquête du savoir et de l'ouverture sur le monde. C'est cette certitude qui nous a interdit des mouvements d'humeur, pourtant compréhensibles, devant le coût de la Bibliothèque nationale : plus de 7 milliards de francs engagés de 1990 à 1995 dans cette ultime opération pharaonique ! Son inspirateur éclairé s'est trop attardé sur *Ruy Blas* : « Je marche vivant dans mon rêve étoilé ». Hélas ! ce rêve a un coût exorbitant, et il nous faut, il vous faut aujourd'hui le supporter.

Nous sommes-nous suffisamment inquiétés, à l'époque, dans cet hémicycle, des coûts de fonctionnement de cette bibliothèque ? Je le crois, mais le rêveur étoilé et les siens ne nous ont pas aperçus. Impossible d'y échapper, donc, pour de multiples raisons, dont celle-ci, de fond, qu'il n'existe pas d'exemple d'une structure aussi chèrement créée qui n'ait jamais été utilisée. Ce serait, au sens littéral du terme, scandaleux.

Je l'avoue, notre groupe a hésité avant de repousser un amendement qui aurait sanctionné ces coûts de fonctionnement. Mais la perspective d'étudiants sans bibliothèque, la fermeture des autres centres du livre à Paris, le spectacle stupide d'une machine devant malgré tout fonctionner, mais à vide, nous ont fait reculer. Même si vous ne faites qu'en hériter, ce budget-là pèse lourd dans votre besace !

Pour le reste, nous approuvons votre effort en faveur de la lecture publique avec, notamment, 15 millions de francs de mesures nouvelles pour quatre objectifs distincts et complémentaires. Nous approuvons aussi vos efforts dans les domaines de l'enseignement artistique, de la conservation du patrimoine ou de la réforme du cinéma et de son image.

Le groupe UDF voulait une culture qui soit plus proche, plus accessible à tous ceux pour qui elle était un continent trop éloigné. C'est ce que vous nous proposez avec cette conscience de compter les crédits au plus juste dans un secteur qui a moins que d'autres le droit d'apparaître comme excessivement dépensier.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, notre groupe, vigilant sur les efforts d'économies, votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, lors de mon intervention dans la première partie du projet de loi de finances, j'affirmais la nécessité de présenter aux Français une volonté politique claire de réduire les dépenses publiques. Je me

félicite donc que nous soyons parvenus à nous affranchir, pour la première fois de mémoire de parlementaire, de notre culture dépensière. C'est une véritable innovation de notre pratique institutionnelle, jamais vue depuis 1958, qui illustre bien ce nouveau rôle que nous voulons faire jouer au Parlement.

Il reste maintenant au Gouvernement, qui l'a acceptée, la tâche très difficile, car inédite, de répartir les deux milliards de francs d'économies votés à l'article d'équilibre. Cette tâche ne peut incomber au Parlement tant que celui-ci ne disposera pas d'un véritable office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires, et donc des moyens nécessaires pour accomplir ce travail de réduction et de répartition des dépenses. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe de Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Cette absence de visibilité mais aussi, reconnaissons-le, d'initiatives gouvernementales a conduit la commission des finances à adopter des amendements de réduction des dépenses qui risquent de porter un grave préjudice au budget de la culture alors que ce ministère a déjà consenti d'importantes économies sur ses moyens de fonctionnement, en réduction de 8,5 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Ainsi, certains amendements, tels ceux présentés par notre collègue Jean-Pierre Thomas, entraîneraient pour le budget de la culture, s'ils étaient adoptés, une ponction de l'ordre de 148 millions de francs, soit sept fois plus que la part de ce budget au sein du budget de l'État. Cela aurait pour conséquence de remettre en cause les grandes priorités de l'action culturelle gouvernementale, comme la lutte contre l'exclusion et l'aménagement culturel du territoire, dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre.

Le lien culturel est de ceux qui peuvent favoriser le dialogue et la lutte contre les égoïsmes individuels. Nous ne pouvons donc pas permettre de sacrifier ce budget au prétexte d'une réduction, aveugle, des déficits publics. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je pense aussi à l'amendement présenté par notre collègue Laurent Dominati, tendant à réduire de dix millions de francs les crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement d'architecture, alors que leurs subventions de fonctionnement ont déjà été réduites de 16 p. 100. Si un tel amendement était adopté, nous condamnerions les écoles d'architecture, dont la situation matérielle est déjà périlleuse, à ne plus pouvoir assurer leur mission, ce qui n'est pas acceptable.

Allons-nous oublier que nous sommes le pays du Louvre, de Versailles, des cathédrales et de bien d'autres monuments dont on a rappelé l'intérêt ?

L'architecture est la preuve visible, tangible, de toutes les richesses de notre culture, et nous devons absolument préserver la formation de ceux qui s'y préparent.

Mais je me félicite aussi du retrait par notre collègue Philippe Auberger, rapporteur général du budget, de son amendement tendant à supprimer les 650 recrutements ou titularisations de fonctionnaires et de contractuels proposés au titre de la Bibliothèque nationale de France. Son adoption aurait compromis l'ouverture prochaine de cette bibliothèque, alors que nous savons tous que les bibliothèques universitaires sont saturées.

Je me réjouis d'autant plus que cet amendement ait été retiré par notre collègue Auberger qu'il avait été voté – pardonnez-moi l'expression mais elle dit bien ce qu'elle veut dire – sans discernement. Car figurez-vous que cet amendement supprimait aussi la subvention de fonctionnement du nouvel établissement public d'aménagement du domaine de Versailles. Je remercie M. Auberger de l'avoir reconnu et d'avoir fait amende honorable, puisqu'il m'a envoyé un mot pour me dire que, dans la précipitation des économies, la commission des finances avait dressé la liste de toute une série de crédits qu'il fallait absolument supprimer au motif qu'il s'agissait de mesures nouvelles, oubliant que, si la ligne de l'établissement public de Versailles était bien nouvelle, elle regroupait en fait d'autres lignes qui avaient été supprimées à d'autres chapitres du budget du ministère de la culture.

Sans cette dotation, il aurait fallu fermer le château de Versailles, qui accueille chaque année entre 3 et 4 millions de visiteurs !

Le Président de la République et la majorité se sont engagés à consacrer 1 p. 100 du budget de l'Etat à la culture. Respectons nos promesses et accompagnons les efforts des collectivités locales, qui consacrent aujourd'hui plus de 40 milliards de francs à l'action culturelle.

Je l'ai déjà dit ce matin à l'occasion de la discussion d'un autre budget, oui aux économies maîtrisées et intelligentes, non aux coupes aveugles et absurdes. C'est dans cet esprit que nous devons tous nous déterminer à voter le budget de la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, « la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert », disait André Malraux. Cela n'a sans doute jamais été aussi vrai.

Conquérante, la culture l'est devenue puisque vous avez décidé, monsieur le ministre, d'appliquer dans les faits l'engagement que Jacques Chirac avait pris lors de la campagne présidentielle : faire en sorte que les crédits du ministère de la culture représentent 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Malheureusement, et contrairement à ce que disait Malraux, la culture, pour vous, c'est aussi un héritage. Un héritage qui, en raison des erreurs du passé, limite vos moyens d'action pour la mise en place d'une politique nouvelle et pour préparer l'avenir.

Dans un contexte général de rigueur budgétaire, le budget de la culture progresse de 14,6 p. 100 par rapport à 1995.

Hors grands travaux et élargissements des compétences, il augmente de 946 millions de francs, soit 8,7 p. 100. Rapporté au pourcentage de l'augmentation du budget de l'Etat, ce chiffre permet de juger de la priorité accordée au secteur culturel.

Derrière l'enjeu budgétaire, et au-delà des querelles comptables qui ont pu s'amorcer ici ou là, l'enjeu de fond est celui de la politique culturelle.

En augmentant les moyens du budget de la culture, le Gouvernement a reconnu le rôle politique essentiel de celle-ci. Elle doit se situer au cœur même du projet démocratique que l'Etat se doit de mettre en œuvre pour lutter contre les exclusions, toutes les exclusions, géographiques, sociales, naturelles, et exprimer une volonté claire : la culture pour tous et partout.

Ainsi, nous devons promouvoir plus que jamais une politique culturelle qui soit une forme de développement et de solidarité. Faire en sorte que nul ne se sente exclu de « la maison commune ». Que chacun puisse, s'il en a la volonté, accéder aux œuvres d'art de l'humanité.

Or, grâce aux moyens nouveaux dont disposera le ministère en 1996, celui-ci aura la possibilité de mener une politique nouvelle.

Par exemple, le rattachement de la direction de l'architecture au ministère de la culture n'est en rien artificiel. Cette véritable conquête lui permet en fait de retrouver une compétence qu'il avait exercée jusqu'en 1978 et le place en position de défendre pleinement l'exigence de qualité architecturale.

De plus, depuis quinze ans, les grandes œuvres artistiques ont toutes été, par le biais des grands travaux, des réalisations architecturales financées par le ministère de la culture.

Ce retour devrait consacrer la fin des machines à habiter ou à travailler chères à Le Corbusier.

Le budget de la culture pour 1996 est un budget de conquête : il inaugure une politique nouvelle articulée autour de quatre priorités :

Première conquête : celle du seuil symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat. Vous avez tenu cet engagement. Les crédits pour l'exercice budgétaire 1996 que vous nous présentez aujourd'hui sont portés à 15,54 milliards de francs, c'est-à-dire le niveau annoncé par le Président de la République.

Les économies forfaitaires souhaitées par certains et appliquées au budget de la culture au-dessous de 1 p. 100 du budget de l'Etat se traduiraient pas une diminution du budget avant transferts, si l'on compare à 1995. C'est difficilement acceptable, vous en conviendrez mes chers collègues.

Deuxième conquête : la fondation d'une politique culturelle plus solidaire faisant de la culture un puissant levier de réduction de la fracture sociale.

L'accès de tous à la culture est certainement la meilleure garantie contre les fractures sociales qui menacent le pacte républicain aujourd'hui. La culture a sa part dans cette ambition de la République. Elle est un facteur de cohésion sociale, en affirmant des valeurs auxquelles il est facile de s'identifier.

La culture est ensuite créatrice d'emplois, de progrès économiques dans la société de l'information en émergence, où l'on sait déjà que la part des services et des biens immatériels devient prépondérante ; c'est le temps des industries culturelles.

La troisième conquête de ce budget aura été de procéder au rééquilibrage entre Paris et la province.

La démocratie culturelle repose aussi sur la répartition sur tout le territoire des équipements et des activités.

La culture, en effet, n'est pas, ou plutôt ne doit plus être ce phénomène central, superficiel, « parisien » au sens détestable du terme, mais un phénomène essentiel participant de façon sensible et équilibrée à la vie même de la société française, à son développement, à sa cohésion, à son identité et à son rayonnement.

C'est cette conviction qui me fait noter avec satisfaction que ce budget contribue à la réduction des distorsions géographiques.

Enfin, vous avez souhaité reprendre une grande tradition culturelle, qu'avait lancée André Malraux, en réaffirmant la responsabilité première de l'Etat dans la protec-

tion du patrimoine, à travers l'élargissement des compétences du ministère, la rationalisation et la modernisation de l'action de l'Etat. C'est une conquête d'importance, que certains ont tort de présenter comme un artifice.

Quant à l'extension des compétences du ministère dans le domaine de l'architecture, elle me paraît aller de soi tant la dimension culturelle évidente de l'architecture doit être réaffirmée. Trop souvent, en effet, l'architecture a été sacrifiée aux impératifs de l'aménagement du territoire. Ainsi, elle a été éliminée de la réflexion générale sur la société. Je crois qu'elle a aujourd'hui un besoin vital d'un ministère qui la défende. Et le ministère de la culture est le mieux à même de jouer ce rôle, parce que l'architecture est au carrefour de ses préoccupations les plus fondamentales.

La culture a pour fonction de donner des repères, des grilles de lecture à travers lesquelles la vie peut prendre un sens. Or l'architecture et l'urbanisme doivent aujourd'hui donner un sens à la ville.

Votre action est grevée, monsieur le ministre, par l'héritage de quatorze années d'une politique culturelle superficielle, spectaculaire et en trompe l'œil. Une politique culturelle qui confondait ambition et fuite en avant. Une politique culturelle qui avait fait de Paris le porte-étendard de l'ensemble de la politique culturelle française. Une politique culturelle qui avait placé la culture au service de l'Etat et de ceux qui le dirigeaient. Qui avait mobilisé l'ensemble de ses forces au service de la réalisation de projets « pharaoniques », hasardeux parfois, mais toujours coûteux et supérieurs à ses moyens.

Les investissements d'hier sont, hélas ! les dépenses de fonctionnement de demain, et c'est à cette dure réalité que nous sommes aujourd'hui confrontés.

Ainsi, que dire de la Grande Bibliothèque, qui a déjà coûté plus de 8 milliards de francs et dont l'exploitation s'annonce ruineuse ? Que dire de l'Opéra Bastille, dont la subvention n'a cessé d'augmenter d'année en année, et encore de 38 millions de francs cette année ? Quant à la Villette, elle dépend toujours aux trois quarts de la subvention de l'Etat - plus de 550 millions de francs par an -, malgré son incontestable succès populaire.

Les grands travaux continuent de mobiliser des sommes importantes, et vous devez assumer parallèlement les non-décisions du passé, celles d'une politique culturelle où l'existant a très longtemps été victime de négligences au seul bénéfice de la flatteuse mais funeste fuite en avant qu'impliquaient des initiatives incessantes plus inspirées par l'appétit de la communication que par le sens exact de l'intérêt général.

Ainsi, les grands bâtiments publics affectés à des usages culturels ont été trop longtemps négligés, jusqu'à ce que leur fonctionnement même soit remis en question, qu'il s'agisse du Grand-Palais, du Centre Pompidou, de la Comédie-Française, du musée Guimet ou du théâtre national de Strasbourg, entre autres.

Et les dépenses engagées pour les travaux d'urgence auront des incidences financières importantes à long terme.

Enfin, que dire des choix opérés, qui négligeaient les obligations et les responsabilités de l'Etat en matière de conservation et d'entretien du patrimoine ou en matière d'aide aux enseignements artistiques ?

Vous êtes ainsi contraint de gérer l'acquis. Un héritage obligé, en quelque sorte, à moins de fermer l'Opéra Bastille ou de stopper les travaux de la future Grande Bibliothèque, ce qui reviendrait en fait à aggraver les erreurs du passé ou à les rendre scandaleuses.

Pourtant, malgré ce legs et malgré des arbitrages budgétaires difficiles, votre budget accorde une large place à des missions nouvelles tout en réservant des moyens importants aux actions traditionnelles de votre ministère.

Au titre des actions nouvelles, il apporte une contribution essentielle à la réduction de la fracture sociale.

En effet, si la culture est un formidable outil de cohésion sociale, elle permet aussi à chaque individu de participer à une réalité plus vaste et plus riche que sa seule existence quotidienne ; elle réconcilie l'homme avec la cité en lui donnant les moyens d'une approche universelle et pluraliste.

Ainsi, vous avez réservé plus de 100 millions de francs à ces actions dont l'objectif est de faciliter l'accès à la culture des jeunes des quartiers défavorisés. Un programme pilote d'environ vingt-cinq projets culturels de quartier sera mis en place. Il associera des jeunes et des acteurs culturels. Et le partenariat avec les collectivités locales sera une dimension essentielle de ces programmes, qui seront réalisés dans le cadre de contrats de ville.

Les crédits consacrés aux équipements de proximité, qui sont indispensables pour permettre à l'activité culturelle d'exister dans les zones rurales et les petites communes, augmenteront de 20 p. 100 et permettront en particulier de porter le nombre des cafés-musique à 100 contre 60 aujourd'hui.

Le second axe de cette priorité porte sur l'élargissement des publics d'une culture conçue comme un outil privilégié d'intégration sociale.

L'enseignement artistique placé à la portée de tous les enfants constitue sans nul doute l'une des pierres angulaires de l'élargissement des publics de la culture et de leur sensibilisation. Vous menez, monsieur le ministre, une politique active de soutien à cet enseignement ainsi qu'à la formation des professionnels du secteur culturel. D'ailleurs, 17 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus à cet effet dans votre budget.

Enfin, le plan en faveur du livre et de la lecture consacrera 15 millions de francs à des mesures nouvelles.

Le deuxième objectif essentiel de votre action concerne le renforcement de la relation étroite que votre prédécesseur, Jacques Toubon, avait su établir entre culture et aménagement du territoire. Votre budget illustre la volonté d'enrichir la vie de nos provinces.

En effet, la part des actions du ministère consacrée à la province augmentera en 1996 de 9 p. 100 et les investissements réalisés en province atteindront les deux tiers du budget d'investissement du ministère, soit près de 2 milliards de francs.

Ainsi, le programme des grands projets en régions permettra une fois de plus de réaliser des investissements nouveaux en province. Trois nouveaux projets seront lancés en 1996 à Reims, à Dijon et à Toulouse.

Pour atteindre cet objectif, encore faut-il que la réalisation des opérations en régions ne souffre pas, comme ces dernières années, d'une insuffisance des crédits de paiement. Votre budget comporte pour la province une dotation complémentaire exceptionnelle de 400 millions de francs en plus des crédits normaux, qui permettra d'accélérer la réalisation des opérations en cours.

Dans ces conditions, les coupes budgétaires préconisées par certains sont inacceptables : sur les 2 milliards d'économies qu'il préconise, le ministère de la culture supporterait 148 millions de francs, soit 7,4 p. 100, et donc plus de sept fois sa part dans le budget de l'Etat, ainsi qu'Etienne Pinte l'a relevé tout à l'heure.

De surcroît, la méthode employée pénalise lourdement les crédits d'intervention – à hauteur de 90 millions sur le titre IV et de 45 millions sur le titre VI –, qui sont très importants au ministère de la culture car celui-ci intervient très souvent au côté des collectivités locales, qui sont ses principaux partenaires.

Ainsi, le titre IV représente environ 10 p. 100 de la charge de l'Etat et constitue l'un des outils les plus importants pour l'intervention décentralisée et dans les quartiers en difficulté. Il sert surtout à financer des structures lourdes tels que des orchestres, des écoles de musique et des théâtres, dont les dépenses sont essentiellement de personnel et dont la seule nature juridique interdit leur financement sur le titre III, qui est bien moins touché par ces économies.

Avant de conclure, je voudrais mettre en lumière quelques nouvelles conquêtes pour l'avenir, et pour lesquelles l'action du ministère est encore insuffisante. J'en citerai principalement deux.

Premièrement, et puisqu'on parle du cadre de la politique d'aménagement culturel du territoire, il me semble opportun de renforcer l'éducation artistique dans les régions, notamment l'enseignement de la musique et des arts plastiques. Je rejoins là M. Fuchs.

Bien que l'Etat ne soit pas tenu de participer financièrement au fonctionnement des écoles de musique, il est fondamental qu'il renforce son implication, entre autres par le biais de chartes signées avec les municipalités et de contrats d'objectifs passés avec les conservatoires régionaux de musique. La dotation qu'il offre pour leur financement reste trop faible : moins de 10 p. 100 du coût global.

Il serait par ailleurs utile d'en rééquilibrer la cartographie en la structurant autour de pôles d'excellence plutôt que de constater l'éclatement de cet enseignement en de petites unités ne regroupant chacune qu'un faible nombre d'élèves.

M. le président. Mon cher collègue, il faut conclure.

M. Christian Vanneste. Excusez-moi d'être un peu long, monsieur le président.

M. Michel Péricard. M. Vanneste est intéressant !

M. Christian Vanneste. Deuxièmement, le soutien au cinéma et à la production audiovisuelle voit ses crédits augmenter de 140 millions de francs. Mais l'accent est mis avant tout sur les aides à l'exportation.

De plus, la part des crédits déconcentrés consacrés au cinéma est la plus faible, puisqu'elle ne représente que 3,3 p. 100.

Enfin, l'appui et l'aide financière de l'Etat pour promouvoir les initiatives des régions qui souhaitent investir dans la production de films restent insuffisants. En effet, les enjeux, tant nationaux qu'europeens, dans le domaine de la communication et de l'image, ont amené de nombreuses régions françaises à développer depuis quelques années des programmes structurés pour le cinéma et l'audiovisuel. Ces politiques régionales sont récentes. Pour constituer un véritable soutien au cinéma français, en bonne complémentarité avec l'action de votre ministère, elles doivent se confirmer et s'intensifier.

Très diversifiées, ces politiques régionales ont besoin d'être reconnues et encouragées au niveau national dans un véritable esprit de décentralisation, avec les textes et les moyens qui leur sont nécessaires.

En conclusion, je dirai que le lien culturel est de ceux qui peuvent favoriser le dialogue. L'enjeu de la culture est de faire entrer l'ensemble des acteurs culturels dans la réalité de la communauté nationale, au service de la démocratie.

Monsieur le ministre, c'est encore Malraux qui disait que « les cultures ne meurent que de leur propre faiblesse ». Mais votre budget n'est certes pas un budget de faiblesse, et c'est pourquoi le groupe du RPR le votera. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, après les discours, les promesses, les déclarations d'intention, la discussion du budget est toujours un moment de vérité. Vous voici donc au pied du mur.

Vous soutenez qu'avec 15,54 milliards de francs, le budget de la culture atteint le 1 p. 100 promis par le candidat Jacques Chirac. Or vous savez pertinemment que c'est faux car, pour comparer ce qui est comparable, il faut retrancher de votre budget 1 085 millions qui correspondent aux transferts dont vous héritez : architecture, production musicale de Radio France, dépôt légal de l'INA, tutelle de la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette. Ces transferts suscitent d'ailleurs de vives inquiétudes parmi les intéressés comme en témoigne la plateforme de la conférence des présidents des conseils d'administration des écoles d'architecture.

Il reste donc 13,7 milliards contre 13,5 en 1995, soit un tout petit 1 p. 100 supplémentaire, moins que l'inflation et pas même 0,9 p. 100 du budget national. C'est la troisième année consécutive que le budget de la culture est en régression.

Les assauts répétés de votre majorité, en commission des finances, pour amputer plus encore l'un des plus petits budgets de la nation, celui de la culture, montrent à quel point les artistes, les créateurs, les publics et les forces progressistes ont intérêt à être solidaires face à une droite qui a décidément beaucoup de mal à s'émanciper de la crainte et du mépris de la culture,...

M. Nicolas Forissier. N'importe quoi !

M. Marcel Roques. C'est désolant !

M. Guy Hermier. ... accumulés, à quelques notoires exceptions près, depuis un demi-siècle.

Surtout, quand on sait ce que la commission des finances n'a pas réussi à obtenir aujourd'hui – les vives réactions du milieu culturel, je pense à celles du Syndéac, y sont pour quelque chose –, elle pourrait bien au cours de l'année l'arracher dans le cadre de collectifs budgétaires qui réduisent en cours d'exercice les budgets votés. Gardez-vous d'y songer, monsieur le ministre, car sinon je peux alors vous prédire des réveils douloureux.

Votre budget n'est donc pas satisfaisant si l'on s'en tient aux exigences passées, à cette revendication du 1 p. 100 pour la culture avancée en 1969 par la voix de mon ami Jack Ralite. A l'époque, le budget plafonnait glorieusement à 0,37 p. 100 du budget de l'Etat.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. On a fait des progrès depuis lors !

M. Guy Hermier. Plus d'un quart de siècle plus tard, la France en est encore à « zéro virgule quelque chose », comme le disait Jean Vilar.

Or les problèmes ont pris aujourd'hui une tout autre taille. Les mutations de notre société et la révolution informationnelle comme les formidables gains de productivité enregistrés les dernières décennies exigent et permettent tout à la fois d'investir massivement dans la formation, dans la recherche, dans la vie culturelle, dans tout ce qui permet le développement de nouvelles capacités humaines, ou encore dans la production audiovisuelle, cinématographique et des logiciels, domaines dans lesquels nous enregistrons des retards souvent considérables en France et en Europe par rapport aux Etats-Unis, avec les graves conséquences économiques, sociales et idéologiques qui en découlent pour le développement des individus et des peuples.

Bref, les raisons d'investir ne manquent pas. Tous les arts méritent désormais, face à la vague mercantile qui tend à submerger partout la création et la culture, d'être épaulés par des fonds d'aide à la création et à la diffusion, financés à la fois par des fonds publics et des taxes prélevées sur les immenses ressources financières de plus en plus spéculatives qu'ils génèrent.

On a su le faire pour le cinéma en 1948. Il devient urgent de savoir l'inventer pour toutes les autres disciplines artistiques en tenant compte de leurs spécificités.

Vous affirmez par ailleurs, monsieur le ministre, être soucieux de réduire la fameuse « fracture sociale ». Dans les mots, vous avez raison : la culture peut et doit être un facteur déterminant de l'émancipation humaine. Mais cela n'a rien à voir avec la volonté, du reste bien naïve, de l'imaginer capable de rendre supportable l'insupportable de la société d'inégalités, d'injustices, d'exclusions que toute la politique de votre gouvernement ne cesse, jour après jour, d'aggraver.

Et puis, dites-vous bien que ce n'est pas en demandant à la Comédie Française d'aller faire de l'animation en province ...

Mme Marie-José Roig. Et alors ?

M. Guy Hermier. ... initiative par ailleurs heureuse, que vous allez bouleverser les rapports entre l'art théâtral et les « exclus ».

Il faudrait des moyens nouveaux pour que les Gatti, les Benedetto, les Bernard Lubat et tant d'autres puissent, parce que tel est leur choix, poursuivre leur implantation dans les villes, les villages, les quartiers.

Il existe des centaines de compagnies, pleines de projets, qui ne vous ont pas attendu pour découvrir la nécessité de tisser des liens nouveaux entre leur art et la population de leur ville, de leur quartier !

Trouvez les moyens ! C'est la tâche des gouvernants, et ceux dont je viens de parler feront leur métier ! Hélas ! ceux dont vous allez disposer sont sans rapport avec les besoins. Nous accumulons là des retards préoccupants qui obéreront gravement l'avenir.

J'ajoute que si, peu ou prou, on s'acheminait, comme certaines de vos déclarations en Avignon l'ont laissé supposer, vers une sorte de critère d'efficacité des établissements culturels, jugés – on se demande bien comment – à l'aune de leur capacité à réduire la fracture sociale, on entrerait dans un processus infiniment dangereux pour toute la vie culturelle française, pour la création et sa liberté.

J'ai noté, comme beaucoup de nos collègues qui sont maires, que vous envisagiez, en collaboration avec les collectivités locales, l'implantation de vingt-cinq ou trente opérations pilotes dans les quartiers difficiles. Il y a tant de quartiers difficiles que certains mauvais esprits jugeront l'expérience bien limitée. Mais passons !

Associer les collectivités locales, cela veut toujours dire, dans le langage des ministères, leur demander une nouvelle contribution financière. Or, plus de la moitié des dépenses pour la culture de l'ensemble des collectivités publiques est financée par les communes. Vous voulez qu'elles fassent mieux, et nous aussi. Mais commencez par leur donner plus, par desserrer l'étau des emprunts et de vos prélèvements, par cesser les transferts de charges, et vous verrez de quoi sont capables les artistes, les communes et leurs populations à l'image de ces municipalités populaires le plus souvent de gauche et à direction communiste, ...

M. Edouard Landrain. Il n'y en a plus beaucoup !

M. Guy Hermier. ... qui ont eu l'audace d'implanter les expériences et qui ont renouvelé l'art théâtral français des trente dernières années (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*), en portant haut l'exigence de la création théâtrale hors des enceintes réservées à une petite élite des grandes villes.

Je ne dirai rien sur l'éternel serpent de mer de l'opposition Paris-Province dans la répartition des crédits du ministère. Je note que notre collègue Philippe Auberger en a donné une version absolument lumineuse en proposant de réduire votre budget de 350 millions, dont 153 millions en supprimant la création des 650 postes nécessaires à l'ouverture de la nouvelle Bibliothèque nationale de France.

Si c'est cela le sens que votre majorité veut imprimer au fameux rééquilibrage Paris-Province, c'est-à-dire une répartition autre de la même pénurie, il y aura du monde pour vous rappeler les exigences culturelles de la nation !

Une observation : sur le cinéma, non seulement l'effort financier public n'est pas à la mesure des formidables enjeux en matière d'investissement dans la production, mais de profondes inégalités de traitement existent entre la diffusion des films français et celle, notamment, des films américains.

Cela rend caduque toute espèce de démagogie à propos des goûts du public, qui n'a en réalité guère le choix. N'est-il pas nécessaire d'appliquer des quotas obligatoires de diffusion des films nationaux et européens sur les écrans des grands groupes privés qui monopolisent la distribution en France ? Que pensez-vous de cette proposition ?

Enfin, comment ne pas s'élever, au cours de ce débat, contre les pratiques des maires du Front national, et singulièrement contre celles du maire d'Orange visant les Chorégies et le centre culturel Mosaïque.

Lors d'une conférence de presse, à laquelle nous participions, il vous a été demandé de conférer un statut d'établissement public et national au théâtre antique d'Orange, ainsi qu'un statut national à l'Association des Chorégies et au centre culturel Mosaïque, afin d'assurer aux uns et aux autres l'indépendance artistique et économique que leur dénie l'extrême droite, mais que leur doit la République.

A propos de Mosaïque, ne serait-il pas souhaitable que, dans un premier temps, le représentant de l'Etat refuse d'accepter l'incroyable délibération du conseil municipal

d'Orange qui supprime toute subvention à son centre culturel et intime l'ordre au personnel de vider les lieux, le tout accompagné d'un commentaire du maire que n'aurait pas renié Goebbels : « Il faut se débarrasser de cette structure malséante, j'allais dire malodorante » ?

J'attends de vous, monsieur le ministre, une réponse à ces deux questions.

L'an passé, je rappelais à votre prédécesseur le mot de Jorge Semprun, alors ministre espagnol de la culture, en référence à André Malraux : « N'est-ce pas un luxe inutile d'avoir un ministre de la culture si on ne lui donne pas un budget convenable et la durée ? »

Je crains que, comme M. Jacques Toubon, vous n'avez ni l'un ni l'autre. Pour notre part, n'approuvant pas votre politique, nous voterons contre votre budget.

M. le président. La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année plus que les années précédentes, l'examen des crédits inscrits au budget de la culture relève d'un exercice particulièrement hasardeux. En effet, alors que peu de temps nous sépare de l'instant où le président de séance nous demandera de nous prononcer par un vote, nous ne savons pas encore s'il s'agit d'un budget réel ou d'un budget virtuel.

Le budget de la culture devait venir en discussion à la commission des affaires culturelles et sociales le mardi 17 octobre. Confronté aux informations qui venaient de la commission des finances, le rapporteur pour avis a demandé que l'on sursoie à son examen.

Le mardi 24 octobre, peu de temps après le vote de la première partie de la loi de finances, le même rapporteur pour avis, d'une manière quelque peu martiale, a demandé que l'on passe outre et que l'on vote le projet de budget dans sa forme initiale.

En cet instant, nous devons donc tous être vigilants. Je ne saurais trop vous conseiller de guetter sans cesse pour voir si un député qu'on n'attendait pas...

M. Edouard Landrain. Au profil de Zorro ! (*Sourires.*)

M. Henri Sicre. ... ou un député qui s'est illustré dans la journée en essayant de faire adopter des réductions de crédits ne va pas venir perturber les chiffres sur lesquels nous sommes en train de délibérer.

Mais peut-être sommes-nous dans un sanctuaire, comme on l'a dit. Peut-être que personne n'osera s'attaquer à un sanctuaire comme celui du budget de la culture.

M. Daniel Mandon. Heureusement !

M. Henri Sicre. Les instants qui viennent nous le diront.

Malgré des prédécesseurs prestigieux – André Malraux, Jacques Duhamel, Jack Lang (*exclamations et rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) –, qui ont su, rue de Valois, faire connaître une politique forte, ...

M. Edouard Landrain. Pour faire savoir, Jack Lang savait !

M. Henri Sicre. ... et y faire apprécier leur talent, leur talent reconnu de tous ...

M. Pierre Lequiller. Il faut réviser la liste !

M. le président. Ecoutez l'orateur, mes chers collègues !

M. Henri Sicre. Malgré des prédécesseurs prestigieux, disais-je, le ministre de la culture d'aujourd'hui, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention tout à l'heure, n'est pas un ministre heureux.

M. Edouard Landrain. C'est un mec sérieux !

M. Henri Sicre. Pourtant, monsieur le ministre, dès le début de votre action, que j'approuve personnellement complètement, vous avez su prouver que vous saviez confier à la culture la mission, qui est la sienne, d'instruire et d'accompagner la démocratie.

Vous avez su, à un certain moment, lutter contre l'obscurantisme pour l'épanouissement de l'homme.

Dans la situation que connaissait la ville d'Orange, vous avez eu une attitude digne, qui était absolument nécessaire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Edouard Landrain. Vous aurez été applaudi au moins une fois !

M. Henri Sicre. Mais pour ce qui est des modalités d'application, nous demandons qu'elles soient débattues en ces lieux. Il faudrait que toute la représentation nationale soit associée au débat.

Lorsque je disais que vous n'étiez pas un ministre heureux, monsieur le ministre de la culture,...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Pauvre ministre ! (*Sourires.*)

M. Henri Sicre. ... mon sentiment reposait sur deux difficultés auxquelles vous avez été confronté.

La première est évidente, et c'est celle à laquelle on est confronté lorsqu'on vote un budget. Pour parvenir au 1 p. 100 fatidique qui était l'enjeu électoral du candidat Jacques Chirac, vous avez dû rapatrier du ministère de l'équipement au ministère de la culture des crédits de l'architecture, pour 724 millions de francs,...

M. Nicolas Forissier. C'est une bonne chose !

M. Henri Sicre. ... et des crédits concernant les formations musicales de Radio France, de la Cité des sciences,...

M. Marcel Roques. Tout cela, c'est de la culture !

M. Henri Sicre. ... ainsi que la Sept-Arte, qui relevaient du budget de la communication. Ce 1 p. 100 a été atteint en 1993, peu de temps avant qu'un collectif le corrige et il a été ramené à 0,91 p. 100 en 1995. Le budget qui nous est présenté n'augmente nullement, à structure constante, puisqu'il ne représente plus que 0,88 p. 100 du budget de l'Etat pour 1996. Le 1 p. 100 avancé aujourd'hui est donc tout à fait aléatoire et ne correspond pas à la réalité.

Si l'arrivée de l'architecture dans votre escarcelle – une bonne chose dites-vous – nous fait remonter à avant 1978, il peut sembler présomptueux d'y voir une rationalisation et une modernisation de l'Etat comparable à celle voulue par le Gouvernement avec la mise en place du commissariat à la réforme. Quant à l'exigence de qualité architecturale qui serait mieux respectée – il ne faut pas être présomptueux – le mauvais souvenir de constructions enlaidissant le cœur de nos villes et même de notre capitale, sous le système d'avant 1978, nous conduit à relativiser votre enthousiasme.

Quant aux orchestres, maîtrises et programmes musicaux de Radio-France, nous continuerons à nous interroger sur le bien-fondé d'une décision sans doute suggérée par votre principal collaborateur, ancien directeur de la musique et ancien conseiller du directeur des services et programmes musicaux, qui risque de porter atteinte à l'autonomie de gestion et à l'indépendance des respon-

sables de Radio-France dont le PDG est nommé par le CSA et dont l'action fait l'objet d'un bilan de l'autorité de régulation. De sombres menaces ne risquent-elles pas de planer désormais sur ces formations dont la réputation nationale et internationale est indiscutable et dont la spécificité ne doit pas être oubliée ? La régulation budgétaire en cours d'année, à laquelle elles pourraient être désormais soumises ne serait pas la pire.

Je disais que vous n'étiez pas forcément un ministre heureux, monsieur le ministre, et je pensais aussi à l'attitude de votre majorité.

M. Edouard Landrain. Il a plein d'amis !

M. Henri Sicre. Nous avons en effet pu constater une attitude incompréhensible, voire irresponsable, de certains membres de cette majorité, qui ont cru bon, pour des raisons évidentes de médiatisation, d'opérer des coupes à la hache dans tous les budgets, et en faisant porter sur le budget de la culture 20 p. 100 de l'effort d'économies qui devait être affiché. Je ne veux pas croire que l'on aime si peu la culture sur vos bancs pour commettre sciemment un tel forfait, mais les faits sont là ! Le regrettable exemple des menaces sur l'ouverture de la Bibliothèque nationale de France est suffisamment éloquent pour que nous ne nous attardions pas, encore que raison il faudrait savoir garder, ou retrouver, en ce domaine.

M. Christian Kert. Cela vous gêne !

M. Henri Sicre. Je sais bien que la droite n'aime pas les grands projets tant qu'ils ne sont pas finis. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Nicolas Forissier. C'est pharaonique !

M. Henri Sicre. Dois-je vous rappeler la fronde hebdomadaire du *Figaro Magazine* contre la construction de la pyramide du Louvre et la décision de ce même magazine, que l'on connaît bien sur les bancs de droite (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*), de fêter le dixième anniversaire de sa naissance sous les glaces de la pyramide de M. Peï ! Il faudrait aussi rappeler le temps mis par un ancien ministre des finances pour quitter les lambris de la Rue de Rivoli, ce qui a retardé d'autant l'achèvement du Grand Louvre, qui est un honneur pour notre pays.

M. Nicolas Forissier. Honneur dérisoire !

M. Henri Sicre. Cette dernière polémique sur le grand chantier du Président François Mitterrand. (« *Le pharaon !* » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre) n'est donc pas surprise pour nous. Dans ce domaine, vous ne voulez pas évoluer. Je vous présenterai toutefois en miroir la situation qui a été celle du gouvernement en 1981, lorsqu'il a repris les dossiers laissés en plan par le Président Valéry Giscard d'Estaing pour transformer les abattoirs de La Villette en un magnifique musée des Sciences et faire de l'ancienne gare d'Orsay un musée exemplaire.

M. Nicolas Forissier. Ça c'était Giscard !

M. Henri Sicre. C'est bien nous qui les avons poursuivis !

C'est dans ces conditions, monsieur le ministre, que le 10 octobre dernier, en commission, voulant dessiner les contours d'une politique nouvelle, vous avez pu prendre

appui sur un budget annoncé en progression. Le budget « ordinaire », hors élargissement de compétences, est en effet constamment présenté comme étant en augmentation de 946 millions de francs. Cette augmentation est uniquement due, vous le savez, à l'achèvement progressif de la Bibliothèque nationale de France et du Grand Louvre, dont le montant cumulé des crédits de paiement a diminué, en un an, de 917 millions de francs. Sur cette somme, le ministère ne récupère que 491 millions.

On observe également une chute importante des autorisations de programme, c'est-à-dire de la capacité du ministère à engager des opérations nouvelles. Elles baissent de 311 millions de francs pour les grands travaux tandis que l'augmentation des autorisations de programme dans le budget ordinaire n'est que de 115 millions de francs. Alors que le budget du ministère aurait dû normalement bénéficier d'un redéploiement intégral des crédits grands travaux, il subit au contraire une baisse dont nous tirerons les conséquences.

Et puisque les grands travaux, surtout dans la capitale, sont en voie d'achèvement, on évoque naturellement le fameux rééquilibrage Paris-province. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Claude Paix. Heureusement ! cela fait quinze ans qu'on attend !

M. Henri Sicre. Oui, on peut constater dans ce budget qu'un effort est fait, ici ou là, en la matière. Oui, on peut relever que trois grandes opérations sont lancées en province. Et ce n'est certainement que le fait du hasard si les villes concernées par ces grands travaux sont dirigées par membres de l'actuelle majorité... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez conclure M. Sicre !

M. Henri Sicre. Mais où sont passés les crédits affectés, en 1995, au fonds d'innovation culturelle créé par votre prédécesseur, monsieur le ministre ? Qu'en adviendra-t-il en 1996 ? Qu'est devenue l'annonce faite par votre prédécesseur, au CIAT de Troyes, d'allouer chaque année, et pendant une période de trois ans, une enveloppe de 800 millions de francs à la province ? En 1995, seulement 50 millions de francs ont été crédités. Et l'on ne parle plus de rien pour 1996.

Monsieur le ministre, vous avez affiché une priorité. Je vous crois sincère. L'intention est louable. Derrière les mots, je retrouve la constance de l'action menée depuis 1981. Mais les crédits nouveaux dont disposera la délégation au développement et aux formations ne permettront qu'une mise à niveau par rapport à 1993. A quelle hauteur seront financées les actions spécifiques prévues dans les vingt-cinq quartiers devant être sélectionnés ?

M. le président. Veuillez conclure, je vous prie, monsieur Sicre !

M. Henri Sicre. Si les crédits étaient trop modestes, c'est toute la politique de partenariat avec les collectivités locales qui serait mise en cause.

A ce stade de mon propos, vous comprendrez que je ne voterai pas les crédits de la culture. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du*

Centre.) Je me souviens du combat qui a été mené pour la culture pendant les deux septennats précédents, et ce malgré deux cohabitations qui n'ont pas été faciles pour les affaires culturelles. Mais reconnaissez qu'à cette période il s'agissait d'exalter la France d'aujourd'hui, dans la fidélité à l'apport des siècles qui l'ont faite. Fidèles à l'objectif qu'assignait Jean Vilar à la culture, « offrir les plus belles choses au plus grand nombre »...

M. Jean-Claude Paix. Les colonnes de Buren !

M. Henri Sicre. ... nous voterons contre ces crédits.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Josée Roig.

Mme Marie-Josée Roig. Monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de budget pour la culture marque une étape importante puisque, pour la première fois, il représente 1 p. 100 du budget de l'Etat. Il s'inscrit donc dans le droit-fil des orientations souhaitées et annoncées par le Président de la République lors de la campagne pour l'élection présidentielle. C'est un premier motif de satisfaction que nul ne peut contester.

Derrière cette augmentation de près de deux milliards de francs s'affirme une politique volontariste, adaptée aux besoins de notre temps, soucieuse de répondre à la légitime attente des Français dans le respect de leurs différences, de leur situation sociale et du contexte dans lequel ils évoluent. Deux aspects me paraissent essentiels dans ce budget : l'affirmation de la culture comme instrument de cohésion sociale et le rééquilibrage salutaire entre Paris et la province. Ces deux points illustrent de manière appréciable la position pragmatique et réaliste adoptée par le Gouvernement en la matière.

Ainsi, pour favoriser une cohésion réelle, pour transmettre principalement aux jeunes un héritage culturel malmené par une époque troublée, ce projet de budget est caractérisé par l'augmentation de 405 millions de francs des crédits d'intervention du ministère. Cette démarche conduira à amplifier l'action entreprise dans trois domaines.

Le premier c'est la lutte contre l'exclusion dans les quartiers en difficulté. Depuis plusieurs années, les banlieues, les villes sont touchées par un mal terrible. Le manque de références, de repères, le rejet d'une société dans laquelle nos concitoyens ne se reconnaissent pas, ne retrouvent pas leur place, l'absence de sentiment d'appartenance à une communauté sont autant de facteurs qui accroissent le malaise que nous constatons et que nous avons peine aujourd'hui à juguler. Certes, dans le cadre de la politique de la ville notamment, certaines actions ont pu être initiées. Il est cependant heureux de relever l'effort consenti par le ministère de la culture dans ce domaine particulièrement sensible.

Prenons l'exemple des jeunes qui sont perdus sans ce petit « plus » qu'est la culture. Ils n'ont plus de passé, plus d'avenir et le présent même est réduit à un point sur l'axe du temps. Leur lieu est un repère de coordonnées, leur habitation n'est qu'un immeuble, leur liberté un conformisme, leur esprit critique un préjugé, leurs espoirs possibles ne sont que des désillusions. Il n'y a plus de ciel ouvert au-dessus d'eux et la terre a cessé depuis longtemps de leur promettre l'Eden. On leur parle de richesses, et ils seront heureux s'ils ne sont pas au chômage. On leur dit que l'histoire est finie, et ils n'ont pas commencé à vivre. Leurs pères ont gagné la liberté, et eux ont hérité du néant.

Les jeunes de notre pays sont ceux qui ont le plus urgent besoin d'un nouvel horizon, d'une perspective. Cette perspective ne peut être offerte que par l'éducation et la culture. La culture pour tous est celle qui met en lumière la vérité sur chacun. La beauté que nos enfants doivent apprendre à reconnaître s'unit à la vérité, à l'authenticité de notre culture : elle imprègne les jeunes d'un respect du passé et se présente simplement comme une « leçon de choses ».

Dans des zones plus durement éprouvées par la crise que subit notre société, la culture doit donc occuper une place privilégiée. C'est pourquoi je me réjouis que le ministère ait choisi de porter une attention plus grande encore à la lutte contre l'exclusion dans les quartiers en difficulté. Sans doute un engagement plus important eût-il été nécessaire, mais il convient de souligner d'ores et déjà la contribution importante accordée à ce secteur.

Le deuxième domaine auquel profitera la hausse sensible des moyens est l'élargissement des publics. Sensibiliser au mieux nos concitoyens, toucher toutes les catégories sociales, offrir plus d'opportunités à toutes les tranches d'âges, assurer une politique d'animations culturelles sur l'ensemble du territoire, c'est cela aussi une culture pour tous. A Avignon, nous la connaissons depuis longtemps, depuis que sont venus Timar, Gelas, Benedetto...

Enfin, et c'est le troisième volet, les crédits d'intervention du ministère viseront à développer les enseignements artistiques. Il y a là une démarche en profondeur qui mérite d'être mentionnée. La loi sur les enseignements artistiques votée en 1986 trouve enfin ici une plus grande raison d'être.

S'agissant du délicat dossier du rééquilibrage de la politique culturelle entre Paris et la province, il faut rappeler que dans ce domaine notre pays centralisateur a affiché, durant les quatorze dernières années, un parisianisme à outrance. Et je me réjouis que nous ayons enfin un ministre de la culture issu de la province profonde, issu, monsieur Sicre, de cette chaîne des Pyrénées, même s'il est à l'autre bout de là où nous sommes !

M. Nicolas Forissier et M. Paul Chollet. Très bien !

Mme Marie-Josée Roig. Au début du second septennat de François Mitterrand, sept grands travaux de province ont été lancés. Ces derniers pouvaient laisser espérer que des points phares seraient placés de par la France. A titre d'exemple - c'est un hasard parfait - Avignon fut retenu et c'est ainsi que débuta la construction du centre national du théâtre. D'âlés en âlés, c'est la ville à présent qui assure les dépenses embryonnaires de fonctionnement et la direction des travaux. Ces derniers n'ont jamais vraiment bénéficié de l'attention de l'Etat tant notre ville est loin de Paris. Ils sont aujourd'hui inconnus des Avignonnais et totalement inconnus du monde culturel d'Avignon.

Aujourd'hui, la ville a hérité d'un chantier inutile et, sur la Cité des papes, pèsera un fonctionnement que l'Etat, sous la précédente municipalité, lui a abandonné et qu'elle ne pourra assumer, je puis vous l'affirmer. Le centre national du théâtre est un bâtiment merveilleux, mais c'est une coquille vide, dans laquelle plusieurs millions de francs ont été engloutis. Sept chantiers en province dont un qui n'est que néant, voilà ce que les socialistes ont appelé la culture pour tous !

Un rééquilibrage entre Paris et la province est nécessaire afin de défendre à nouveau notre culture en se recentrant sur l'essentiel, à savoir l'accès pour tous aux beautés et aux richesses de notre pays.

M. Nicolas Forissier. Très bien !

Mme Marie-Josée Roig. Rééquilibrer l'interventionnisme de l'Etat entre la capitale et la province passe donc avant tout par une action qui doit être lisible. Cette année, 800 millions de francs seront ajoutés au budget destiné aux actions en province et 2 milliards de francs seront réalisés en dehors de Paris et de l'Ile-de-France, soit les deux tiers du budget d'investissement du ministère.

Ce budget est donc le premier qui marque le souci de l'Etat en matière de culture. Ce souci est celui de la cohésion nationale pour que chacun retrouve l'identité qui est la sienne, celle de son village et l'âme de son pays. La culture est comme la vie : on la reçoit, on la transmet et elle grandit dans cette transmission, mais cette transmission a besoin de proximité.

M. le président. Madame Roig, je vous prie de conclure !

Mme Marie-Josée Roig. La culture ne pourra l'emporter que si nous prenons à bras le corps, sans état d'âme, son développement dans notre pays. Les règles de la politique peuvent prescrire de ne jamais parler de l'essentiel. La sagesse politique peut prescrire de sacrifier le principe de contradiction sur l'autel des compromis nécessaires, mais dans le domaine culturel nous n'en sommes plus là.

La droite que nous sommes semble mise à part du monde culturel depuis cinquante ans. Depuis 1945, la gauche nous a interdits de culture, comme depuis 1990 l'extrême droite tente de nous interdire de nation. Aujourd'hui, nous devons afficher une ambition culturelle sans états d'âme. Nous devons le faire d'autant plus que les socialistes n'ont pas su, en quatorze ans, mettre en place une culture de proximité. Quatorze ans c'est trop ! Il était temps qu'un gouvernement de droite en prenne conscience, car c'est là-dessus qu'en définitive nous pourrions être jugés.

Nous devons nous réconcilier avec ce qui, depuis cinquante ans, nous échappe un peu de par votre faute, messieurs les socialistes. Il est grand temps de transmettre à tous cette culture qui forge l'âme de notre pays. Il est tout juste temps de voter ce budget de la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Borloo, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Louis Borloo. D'abord une réflexion que m'inspirent les déficits publics : seuls sont coûteux les systèmes incohérents. Ne demandez pas au Parlement de jour au ball-trap en prenant les ministres pour cible. La commission des finances a décidé de réduire les dépenses de 2 milliards. C'est au Gouvernement, en pleine connaissance de cause, et à chacun des ministres, en fonction de son potentiel, d'arbitrer. Ce n'est pas à nous qu'il appartient, à deux heures du matin, à la sauvette, avec trente-cinq députés présents en séance, de jouer avec les lignes de crédits !

J'en viens à votre budget, monsieur le ministre, qui, lui, est cohérent, et pour trois raisons. Vous freinez l'hypertrophie tout en assumant vos responsabilités et la continuité républicaine – il eût été illogique de faire autrement. Vous participez comme aucun autre ministère à l'aménagement du territoire. Vous vous engagez sur l'essentiel, la fracture sociale. Je n'insisterai pas sur ces trois raisons puisqu'elles ont été développées par d'éminents collègues.

Qu'est-ce qui permet de juger la culture dans un pays ? Ce n'est pas le budget qui lui est consacré, mais le nombre de ceux qui passent de la non-consommation à la consommation culturelle. Notre préoccupation majeure commune doit être que ce nombre aille croissant. Certes, on peut se féliciter des grandes opérations, même en province, mais elles s'adressent à des élites, qui peuvent voyager, voir ailleurs. Mais le vrai problème culturel, je le répète, c'est la fracture sociale.

Maire de la ville la plus pauvre de l'arrondissement le plus pauvre de France, je veux porter un témoignage. La médiathèque-bibliothèque – fondée sur un système aux normes ATM unique au monde – que nous avons ouverte en décembre dernier a accueilli depuis décembre 147 000 personnes qui sont des adolescents de quatorze ans venus pour voir un groupe de rap, son histoire, sa musique, des films, jouer à des jeux interactifs, à la dame en chapeau qui vient voir la cantilène de sainte Eulalie : c'est une microsociété à l'image de la société française qui s'est reconstituée dans ce lieu. Les moyens technologiques à notre disposition, ces fleuves extraordinaires que sont les fibres optiques doivent vous permettre, demain, de régler le problème suivant : comment ouvrir l'institution culturelle aux consommateurs potentiels les plus défavorisés ? Nous savons qu'il est bien difficile de le faire. Alors, pendant des années, la tentation a été grande de faire de la culture de quartier, c'est-à-dire une sous-culture, qui n'offre pas une véritable ouverture au reste de l'humanité. Maintenant, nous savons que les moyens technologiques de la communication donnent cette possibilité, à une condition : que vous décloisonniez le ministère.

Le rapport critique les saupoudrages de crédits. Moi, je n'ai pas de théorie sur le sujet. Je ne sais pas. Ce que je sais, c'est qu'il faut que chaque franc soit bien utilisé, en faveur d'initiatives prometteuses, ce qui va bien au-delà d'une discussion sur les vertus du saupoudrage ou la masse critique.

La guérilla urbaine a recommencé. Trois éléments pourront permettre de la combattre. Une activité pour chacun de ces jeunes qui sont en « sur-énergie » – c'est possible et j'espère que ce sera au cœur du grand programme de lutte contre l'exclusion ; la prévention et la définition de « lignes jaunes » ; l'accès à l'interactivité, à la culture universelle pour chacun de nos adolescents.

Bravo, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je commencerai par répondre à l'intervention de M. le rapporteur spécial.

Je le remercie pour l'acuité du regard qu'il a bien voulu porter sur le projet de budget que je soumetts ce soir à vos suffrages. Il a su, en particulier, comprendre parfaitement le sens de l'action que le Gouvernement entend mener dans le domaine culturel : démocratisation et surtout – Jean-Louis Borloo vient de le dire avec talent – maillage du territoire.

Il a formulé plusieurs observations auxquelles je voudrais maintenant répondre.

D'abord, s'agissant de la Bibliothèque nationale de France – plusieurs orateurs en ont parlé, en particulier Christian Kert –, je pense comme lui que nous n'aurions

certainement pas décidé un investissement aussi ambitieux et aussi important – 8 milliards de francs courants – dans le contexte économique et budgétaire d'aujourd'hui.

Mais – il l'a d'ailleurs reconnu – cet équipement est maintenant pratiquement achevé, il faut le faire fonctionner. Personne, en effet, ne pourrait comprendre que la collectivité ait consenti un tel investissement pour rien.

C'est pourquoi j'estime indispensable de consacrer les moyens nécessaires à l'ouverture au public de l'espace du haut de jardin à la fin de l'année prochaine, étant entendu que les chercheurs n'entreront dans cette bibliothèque qu'en 1997.

L'achèvement du système informatique, qui est très perfectionné, est essentiel. Il est important de dire que, grâce à lui, la Bibliothèque nationale de France ne sera pas la bibliothèque de Paris mais justement la bibliothèque de France.

Sa réalisation s'effectue selon le calendrier prévu et aucune menace ne pèse sur les échéances que nous avons fixées : ouverture du haut de jardin fin 1996 et du rez-de-jardin courant 1997.

En ce qui concerne les personnels et sur l'organisation du travail, sa préoccupation rejoint l'inquiétude de M. Auberger quant aux coûts futurs de fonctionnement.

Je pense moi aussi qu'il est tout à fait nécessaire de les maîtriser, et c'est ce que je m'emploie à faire.

J'ai demandé que soit réduit le niveau de certains services proposés au public, mais vous comprendrez qu'on ne puisse purement et simplement transférer à l'identique la Bibliothèque nationale de France à Tolbiac. L'investissement réalisé perdrait alors tout son sens. En tout état de cause, je tiens à dire ici devant la représentation nationale que le budget de fonctionnement ne dépassera pas 1,1 milliard par an.

J'en viens au rôle que pourrait jouer la Cité des sciences et de l'industrie dans une diffusion nationale plus équilibrée.

Je partage le regret que la culture scientifique et technique ne soit pas mieux valorisée dans notre pays alors que la France est encore – et je m'en félicite – au premier rang des puissances scientifiques mondiales. Il est aussi important aujourd'hui de comprendre le principe de la fusée Ariane que d'apprécier une fugue de Bach. J'en suis d'autant plus conscient que j'ai reçu moi-même une formation scientifique. Elle est en effet un point de passage privilégié vers ce que j'appellerai la culture plus classique.

Le transfert sur le budget de mon département ministériel des crédits de la Cité des sciences et de l'industrie est une chance pour donner un nouvel élan à la promotion de la culture scientifique et technique qui participe, comme les autres formes de culture, à l'épanouissement de l'individu. C'est d'autant plus important que la culture s'exprime aujourd'hui grâce à des supports de plus en plus sophistiqués, et vous en avez parlé longuement. Cézanne ou Versailles sur CD-Rom ne remplaceront jamais, bien sûr, la confrontation directe avec l'œuvre, mais ces nouveaux supports sont des moyens formidables et immédiats d'accès à la culture.

La proposition du rapporteur d'étendre au secteur du multimédia la technique du fonds de soutien et la technique des SOFICA – les sociétés pour le financement de l'industrie cinématographique et audiovisuelle – a retenu toute mon attention. Elle est étudiée par mon département ministériel et je la soumettrai au ministre des finances pour le prochain projet de loi de finances.

En ce qui concerne le développement du marché de l'art, M. Perben a été particulièrement précis.

L'harmonisation des taux de TVA à l'importation est en cours. Comme vous le savez, la Grande-Bretagne applique d'ores et déjà un taux de 2,5 p. 100 et il est prévu qu'elle s'aligne sur le taux de 5,5 p. 100 qui sera appliqué en France en 1999.

Par ailleurs, je veille à ce que des négociations soient ouvertes sur le plan européen pour harmoniser le droit de suite, dernière véritable distorsion fiscale qui reste à supprimer.

En ce qui concerne la réforme du statut des commissaires-priseurs, il faut mettre les charges françaises en mesure de faire face à la concurrence des charges anglo-saxonnes en adaptant leur statut : elles doivent pouvoir augmenter leurs fonds propres. Il faut aussi sans doute, dans un second temps, afin de laisser aux commissaires-priseurs le temps de s'y préparer, assouplir certaines des règles qui encadrent l'exercice de leur profession. Le Gouvernement se propose de soumettre très prochainement au Parlement un projet de loi en ce sens.

Il est effectivement nécessaire de mieux préserver notre patrimoine photographique. Je sais que la ville de Chalon-sur-Saône est disposée à participer à cette action ; c'est un projet très ambitieux qui nécessite notamment de procéder à la numérisation du fonds photographique de la direction du patrimoine qui recèle les trésors que vous savez. J'ai nommé un conservateur du patrimoine, chef de projet de cette importante opération, et je vous propose d'engager l'an prochain les études approfondies nécessaires à sa finalisation.

Enfin, grande question : pourquoi avoir décidé de rattacher les écoles d'architecture au ministère de la culture ? Il y a à cela deux raisons essentielles.

La principale est qu'il ne suffit pas de transférer les services départementaux de l'architecture pour faire évoluer les choses. Si l'on veut éviter les erreurs du passé, avec d'énormes grands ensembles déshumanisés, et faire émerger une architecture plus proche de nos citoyens et plus respectueuse de l'environnement, il faut que l'on puisse intervenir sur la formation initiale des jeunes architectes qui construiront la France de demain.

Mais ce transfert est aussi justifié par le fait que le ministère de la culture assure déjà la formation supérieure dans les autres arts majeurs comme la musique, la danse, les arts plastiques, et qu'il a la responsabilité de la tutelle pédagogique.

Nous allons donc reprendre le rapport Frémont. Il est en effet anormal de voir un jeune entré dans cette filière – pour cinq ans, en fait huit ans, en moyenne, du fait des stages qu'ils effectuent – en sortir au bout de deux, trois ou quatre ans sans avoir la moindre équivalence. Il importe qu'avec mes collègues de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'insertion professionnelle nous puissions remédier à cette lacune. Enfin, sur la directive « Télévision sans frontières ». Je partage votre volonté, monsieur le rapporteur. Il nous faut, bien sûr, maintenir un système efficace de quotas de diffusion. Ce combat que mène est très difficile tant sont grandes les réserves de nombre de nos partenaires européens. C'est cependant une clé essentielle pour la défense de notre dispositif de soutien à la création audiovisuelle, cinématographique et aussi à notre culture.

Monsieur Fuchs, je vous remercie des observations que vous avez faites au nom de la commission des affaires culturelles.

D'abord, s'agissant des régulations budgétaires, je ne peux que transmettre ces observations à mon collègue du budget, et j'espère qu'il en tiendra compte !

Je sais combien vous êtes sensible à la politique de la musique en France, et vous l'avez prouvé dans votre département. Je partage très largement vos préoccupations. Le budget que je vous présente comporte d'importantes mesures nouvelles. Vous l'avez relevé, et je vous en remercie. Je peux vous garantir que ces efforts seront poursuivis dans les années à venir.

Concernant l'Opéra de Paris, l'importance des moyens financiers mis à sa disposition doit être mise en relation avec sa fréquentation : 650 000 spectateurs en 1994, ce qui équivaut à une subvention par spectateur égale à 790 francs. Cette somme est encore inférieure au financement public – toutes collectivités confondues – des opéras de province. Mais je partage complètement votre volonté de faire moins de saupoudrages. Je vous ai présenté les moyens d'évaluation que j'entendais mettre en œuvre. J'indique en passant à M. Sicre et à M. Hermier que cela n'a rien à voir avec un souci d'efficacité. J'entends privilégier, comme vous le souhaitez, la reconnaissance des qualités artistiques et de gestion.

C'est ainsi, par exemple, que je vais faire de l'Opéra de Lyon un opéra national et donc renforcer les moyens que l'État lui accorde.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je vous remercie, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture. La subvention de plusieurs opéras de régions sera par ailleurs augmentée en 1996.

Concernant les écoles de musique, il convient de rappeler qu'elles sont de la compétence première de l'État, et plus précisément de l'enseignement supérieur. Plus de 130 millions de francs par an sont consacrés au fonctionnement des deux conservatoires supérieurs de Paris et de Lyon.

Vous le savez, la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État stipule que les établissements d'enseignement public de la musique et de la danse relèvent de l'initiative et de la responsabilité des trois échelons territoriaux. Donc, théoriquement, l'État ne devrait plus intervenir dans le fonctionnement des écoles de musique municipales. Mais comme ces écoles sont un véritable moyen de lutter contre l'exclusion, il continue à accorder chaque année 170 millions de francs aux 132 écoles contrôlées et 12 millions de francs de bourses. Je pense avec vous que l'État doit le faire et que cela concourt à la lutte contre l'exclusion. Cette dotation ne représente, il est vrai, qu'une faible fraction des moyens des établissements concernés ; cependant, les moyens concernant l'enseignement de la musique et de la danse seront, quant à eux, accrus de 10 millions de francs en 1996.

J'en viens, monsieur Fuchs, à votre dernière remarque sur les rythmes scolaires. Je voudrais quand même dire que, cette année, treize sites expérimentaux ont été mis en place et c'est l'occasion, peut-être, de faire un premier bilan. L'expérience, en tout cas, doit être poursuivie.

L'année 1996 verra la mise en place d'un nouveau dispositif expérimental de développement de l'éducation artistique lié à l'aménagement du temps scolaire et des rythmes de vie des enfants.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le ministre de la culture. En collaboration avec le ministère de la jeunesse et des sports et avec des collectivités territoriales, dont certaines sont déjà engagées dans

des contrats d'aménagement du temps de l'enfant ou dans des contrats ville-enfant, une expérimentation sera lancée dans vingt établissements scolaires volontaires afin de parvenir à une meilleure prise en compte de la globalité du temps éducatif de l'enfant. Ce dispositif devrait conduire à diversifier les expériences visant à développer un mi-temps culturel sur le modèle de ce qui a été fait à Epinal, la ville du président de l'Assemblée nationale. Nous devons renforcer la place des arts dans la formation des enfants. C'est pourquoi je souscris tout à fait à ce que vous avez dit.

Je vous remercie, monsieur Kert, des fortes réflexions dont vous nous avez fait part au sujet, d'abord, du rééquilibrage entre Paris et la province, en illustrant votre propos par deux exemples : les festivals et les langues régionales.

Afin d'éviter le saupoudrage, je m'attache à ce que l'État n'accorde son aide qu'à des festivals qui, par leur ambition, dépassent la simple compilation saisonnière d'une programmation habituelle que l'on voit d'année en année, pour privilégier au contraire des spectacles qui mettent en valeur des artistes méconnus ou de jeunes artistes et qui apportent une animation culturelle de qualité dans des zones géographiques peu irriguées en matière culturelle.

S'agissant des langues régionales, vous vous doutez bien que le Pyrénéen que je suis est très sensible à vos recommandations. Je veille en particulier à ce que la Délégation générale à la langue française ne néglige pas les langues régionales dans ses interventions. De même, le Centre national des lettres contribue par ses actions à soutenir les librairies, les revues, et les petites maisons spécialisées dans ce domaine.

Le problème soulevé par la multiplication des paraboles est très difficile à trancher. En tant que maires, nous y sommes pour la plupart confrontés. Dans la mesure où les paraboles permettent à tous de se connecter à volonté sur le monde entier, on peut considérer qu'elles sont un formidable moyen d'ouverture et de compréhension entre les peuples, bref un formidable moyen de liberté. Ce n'est pas un hasard si les chaînes françaises sont très écoutées en Afrique du Nord. Mais si les paraboles deviennent un facteur de repliement sur une culture particulière au détriment de l'intégration à la République, elles peuvent représenter un réel danger. Je pense en particulier à certaines chaînes qui pourraient délivrer délibérément un message intégriste. Au-delà de considérations esthétiques très légitimes, nous touchons donc à un problème qu'il faut étudier au cas par cas sans attenter aux libertés publiques.

Vous avez ensuite parlé de l'élargissement des compétences du ministère de la culture. J'ai évoqué les écoles d'architecture dans ma réponse à M. Perben. S'agissant d'Arte, de la Sept et de la Cinquième chaîne, il ne faut pas brusquer les choses. Laissons à la Cinquième le temps d'installer sa grille, sans négliger par ailleurs le fait qu'Arte est une chaîne franco-allemande particulièrement précieuse pour la coopération culturelle entre nos deux pays. Fusionner Arte et la Cinq, ce serait signifier qu'il y a une ligne éditoriale de trop. Je ne suis pas favorable à la suppression de lignes éditoriales, aujourd'hui, dans le secteur audiovisuel public.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. le ministre de la culture. Au moment où s'achève le Temps des livres, cette fête de l'écriture, de la lecture et de l'écrit j'ai été très touché, monsieur Kert, par vos propos sur la défense du livre, qui est une de mes priorités.

C'est le sens du plan que nous avons présenté le 18 octobre en conseil des ministres. J'ai souhaité d'abord qu'un effort particulier soit accompli pour relever les défis du multimédia. Si les libraires ne vendent que des livres, ils subiront le même sort que les disquaires. Il y a aujourd'hui 20 000 librairies. Si nous voulons les sauver, il faut qu'elles vendent aussi du multimédia. Nous entendons, en second lieu, préserver la diversité de l'édition française et, enfin, accentuer l'aide à la diffusion, c'est-à-dire aux librairies.

La défense de l'écrit passe également par le respect du droit d'auteur, dont le ministère de la culture est le gardien. A ce sujet, je pense que les photocopies faites dans les collectivités publiques doivent être assujetties au droit d'auteur. Une circulaire du Premier ministre invitera très prochainement l'ensemble des ministères à se mettre en règle avec la loi du 3 janvier 1995 et donc à rémunérer la reproduction à usage collectif, qu'il s'agisse du livre ou de la presse.

Monsieur Pinte, vous avez salué à sa juste valeur l'initiative courageuse que nous avons prise en présentant un budget de la culture à 1 p. 100. Vous avez évoqué les économies nécessaires. Moi-même, je ne demande pas mieux et j'approuve les parlementaires qui ont déposé des amendements pour réaliser 2 milliards d'économies sur le budget de la nation. Alors même que vous avez décidé d'exonérer, pour l'essentiel, le budget de la culture de ces économies, mes propos vous sembleront sans doute faciles ; ils sont cependant sincères.

J'ai exposé devant vous les grandes lignes de la politique culturelle que je souhaite mettre en œuvre : lutter contre l'exclusion sociale et rééquilibrer l'action du ministère en faveur de la province. C'est pour servir ces ambitions, monsieur Pinte, que des moyens nouveaux ont été dégagés. Vous les avez reconnus à leur juste valeur et je vous en remercie.

Enfin, je partage votre point de vue sur les écoles d'architecture et je vous sais gré d'avoir approuvé le projet de budget.

Monsieur Vanneste, vous avez également souligné l'importance du rattachement de l'architecture au ministère de la culture, en rappelant que les équipements culturels qu'il a réalisés depuis vingt ans ont donné lieu à des créations architecturales spectaculaires.

En complément de ma réponse à M. Perben, je vous indique que je m'attacherai à limiter le coût de fonctionnement de la Bibliothèque nationale de France au mieux de l'intérêt respectif des finances publiques, des chercheurs et du grand public.

Mon prédécesseur Jacques Toubon a engagé le redressement de l'Opéra national de Paris. Il a modernisé son statut. Il a nommé à sa tête un patron dont la compétence est reconnue : M. Hugues Gall. Le public et la critique ont réservé un accueil très favorable aux spectacles de la saison qui débute et nous devons tous nous en réjouir. Les coûts de production ont été réduits dès cette année. Il est évidemment indispensable, pour consolider cet assainissement, d'achever la remise à niveau de la subvention. C'est ce que je vous propose dans mon projet de budget, en précisant que c'est la dernière année.

La part des crédits consacrés aux grands travaux demeure importante, mais elle est en très forte réduction – 800 millions de francs – par rapport au budget précédent. Cette somme considérable est intégralement réinvestie au profit de la province et des grands projets engagés.

J'ai pris note de vos observations sur le financement des écoles de musique. Je crois y avoir répondu en m'adressant à M. Fuchs.

Enfin, monsieur Vanneste, vous avez évoqué les politiques régionales en matière de cinéma, sujet que vous connaissez tout particulièrement. L'Etat mène une politique de diffusion en province, dont les principaux instruments sont les subventions d'équipement aux cinémathèques, les aides aux festivals et la dotation à l'agence pour le développement régional du cinéma. Je souhaite, comme vous, qu'il soutienne plus activement les initiatives des collectivités locales en matière de production cinématographique. C'est déjà le cas par l'intermédiaire du Centre national de la cinématographie. Vous savez aussi qu'il subventionne le centre cinématographique Rhône-Alpes, qui coproduit des films tournés localement. Enfin, il ne faut pas oublier le rôle de la commission nationale du film, mise en place en 1994, sous l'égide du CNC, et dont les missions consistent à recenser, structurer et faire connaître auprès des producteurs et des réalisateurs français toutes les initiatives prises par les collectivités locales françaises à l'occasion des tournages de films et de téléfilms.

Que n'avez-vous reconnu, monsieur Hermier, que j'étais le premier ministre de la culture à présenter un budget à 1 p. 100 ?

M. Nicolas Forissier. Eh oui !

M. le ministre de la culture. J'aurais aimé que vous le fassiez, parce que cela fait partie, aussi, de la démocratie.

M. François Rochebloine. Bien sûr !

M. le ministre de la culture. Il n'y a pas de ministre de la culture de gauche. Il n'y a pas de ministre de la culture de droite.

M. Nicolas Forissier. Mais M. Hermier a du mal à le comprendre !

M. le ministre de la culture. Lorsqu'en 1992 on avait annoncé à M. Lang qu'il aurait 1 p. 100 juste avant que M. Bérégovoy en décide autrement, moi, j'avais dit : « Bravo, monsieur Lang ! ». Ce n'est pas parce qu'on n'est pas du même bord politique qu'il faut chercher en permanence à s'opposer, surtout sur des sujets comme la culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Guy Hermier. Votre budget est un tour de passe-passe !

M. le ministre de la culture. Vous avez parlé d'Armand Gatti. Eh bien justement, Armand Gatti fera partie de ceux qui nous aideront à mener à bien, dans les quartiers les plus difficiles, les vingt-cinq projets que j'ai évoqués. C'est peu, je le reconnais, par rapport au nombre de quartiers défavorisés. Mais c'est un début. Cela veut dire que ces vingt-cinq quartiers vont être mis sur le devant de la scène et que l'on saura si le pari est gagné ou perdu. Car je ne suis pas sûr de réussir, mais j'agirai en toute transparence, monsieur Hermier. Tout le monde connaîtra les résultats de cette expérience. Et surtout, si nous ne réussissons pas, nous essaierons de savoir pourquoi.

Vous m'avez dit, monsieur Sicre, que seules les villes de la majorité étaient aidées par le Gouvernement, en ajoutant que les mairies communistes, elles, savaient travailler dans les quartiers défavorisés. Eh bien, sachez qu'aujourd'hui même, à treize heures, j'étais avec M. le maire de La Seyne, qui est communiste et que j'associerai

à cette expérience, au-delà des divergences politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Péricard. Communiste de quelle tendance ?

M. Edouard Landrain. Il est sans doute réformateur !

M. le ministre de la culture. Vous me demandez, monsieur Hermier et monsieur Sicre, combien nous allons donner. Le budget est très clair, très transparent à cet égard : 110 millions de francs sont inscrits au titre IV pour ces vingt-cinq quartiers. Il est vrai que, si nous lançons ces expériences en demandant aux collectivités locales de payer, ce ne serait pas très honnête. Nous allons donc travailler avec elles en mettant ces 110 millions à leur disposition pour les aider.

Merci, monsieur Sicre, de vos propos sur les Chorégies d'Orange. M. Hermier, quant à lui, a évoqué les deux problèmes qui se posent dans cette ville : celui du statut des Chorégies et celui du centre Mosaïque.

Le premier est d'ordre juridique. Mais est-il raisonnable, surtout dans cette enceinte, d'envisager de donner – et d'ailleurs par quels moyens ? – un statut d'établissement public au Théâtre antique, alors qu'il s'agit d'un monument municipal ? C'est pourquoi, comme M. Sicre a bien voulu le reconnaître, j'ai décidé, pour faire face aux décisions irresponsables du maire d'Orange, d'adopter l'attitude que je crois être celle d'un homme politique responsable, en demandant à l'Etat de prendre en charge la subvention municipale de 1 million de francs qui avait été supprimée.

Mais vous comprendrez tous, premièrement, que cela ne peut se faire qu'une année ; deuxièmement, que cela ne peut pas se faire pour tout le monde. En le faisant pour Orange, j'ai pris le risque de créer un précédent. J'ai fait ce choix pour des raisons politiques. Mais je veux que vous mesuriez le prix de cette décision et son caractère exceptionnel.

J'ajoute, et je le dis avec gravité dans cette enceinte, que le maire d'Orange ne se contente pas de ce million de francs venu de l'Etat. Il me demande aujourd'hui 200 places gratuites pour les élus lors de chaque représentation. Il me demande aujourd'hui 2 000 places à chaque générale, pour les élus et pour des invitations personnelles. Le maire d'Orange surtout, et c'est plus grave, ne nous a fait cette proposition, au président Mariani et à moi-même, que pour un an. Donc, tout ce que propose le maire d'Orange, en particulier la gratuité du Théâtre antique, n'est valable que pour un an. On ne peut pas programmer un festival lyrique à un an. Il y faut de la durée. C'est pourquoi je souhaite qu'il revienne sur ses décisions. Sinon, cela pèserait très lourdement sur l'éventualité d'une délocalisation des Chorégies d'Orange. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

S'agissant du centre Mosaïque, j'ai demandé au préfet de déposer un recours contre la délibération de la municipalité qui a mis fin aux conventions avec ce centre culturel dans des conditions manifestement illégales. Sachez, monsieur Hermier, que je reste vigilant, au-delà des points formels, et que je ne laisserai pas ce centre culturel remarquable, dont l'Etat a largement financé la construction, être soumis à l'arbitraire du maire d'Orange.

M. Guy Hermier. Très bien !

M. le ministre de la culture. M. Sicre s'est interrogé sur le 1 p. 100. Pour y arriver, c'est très clair, il fallait 2 milliards de francs. Il y a eu 1 milliard de francs de mesures nouvelles pour les grands travaux et 1 milliard de francs de transferts. Je revendique ces transferts. Je suis heureux que les deux orchestres de Radio France dépendent aujourd'hui du ministère de la culture.

M. Nicolas Forissier. C'est normal !

M. le ministre de la culture. C'est normal, en effet, et ils y seront mieux défendus qu'au ministère de la communication.

M. Arnaud Cazin d'Honincthun. Bien sûr !

M. le ministre de la culture. La culture et l'architecture, c'est le même combat.

M. Nicolas Forissier. Evidemment !

M. le ministre de la culture. Depuis que l'urbanisme, de par les lois de décentralisation de 1982, est allé aux collectivités locales, et aux communes en particulier, il était naturel que l'architecture revienne à la culture. Ne représente-t-elle pas le patrimoine de demain ?

Madame Roig, je vous remercie pour vos commentaires bienveillants. Vous avez souligné l'importance de la dimension culturelle dans l'éducation de nos enfants. Je partage votre conviction. C'est tout le sens de la politique que j'ai exposée devant vous, notamment pour le développement des sites pilotes en matière d'éducation artistique. Il est important que les jeunes s'approprient la culture du passé, comme vous l'avez très bien noté, mais il l'est tout autant que la dimension contemporaine de la culture ne soit pas oubliée. C'est ce à quoi je m'attacherai, non seulement dans le cadre de cette politique mais, de manière plus globale, dans le soutien apporté à la création vivante, à l'art contemporain et au développement de la culture scientifique et technique.

Le ministère de la culture apportera en 1996 une contribution essentielle à la lutte contre l'exclusion. Vous auriez souhaité que son engagement soit plus affirmé et que les moyens financiers qu'il y consacre soient encore plus importants. Je propose d'affecter plus de 100 millions de francs de mesures nouvelles aux projets culturels de quartier. Les autres actions du ministère seront réorientées au service de cet objectif chaque fois que ce sera possible.

Je propose en particulier de renforcer les actions de diffusion, parce que je crois que le ministère de la culture doit être, certes, le ministère de la création mais aussi le ministère de la transmission et de la diffusion. C'est pour cela que je demanderai à chaque centre d'art dramatique, à chaque scène nationale, à chaque orchestre régional, de se décentraliser le plus souvent possible dans les villes de moins de 30 000 ou même de 20 000 habitants. Je suis le maire d'une ville qui compte moins de 20 000 habitants et je suis heureux lorsque l'orchestre régional de Toulouse vient dans ma commune. Il y a là, à mon sens, une mission de service public. Nous voulons bien subventionner des scènes nationales, des centres dramatiques, mais à condition que, eux aussi, jouent le jeu de la décentralisation.

Le Centre national du théâtre est à la fois un centre de documentation et d'information, un élément de diffusion de la mémoire théâtrale, par l'organisation d'expositions, et une structure de formation, avec l'Institut supérieur des techniques du spectacle. Permettez-moi, madame le député, de vous rappeler que le ministère de la culture a participé à hauteur de 40 p. 100 au financement des tra-

vaux auxquels a donné lieu cet équipement et qu'il est le premier financeur pour le fonctionnement : plus de 6 millions de francs en 1995.

Vos observations, monsieur Borloo, illustrent parfaitement la double orientation qui est la mienne. Vous avez mené à bien de très nombreuses réalisations culturelles à Valenciennes, et l'Etat a d'ailleurs soutenu vos initiatives. Sans son aide, les collectivités locales ne pourraient pas avoir les mêmes ambitions en matière de politique culturelle. C'est la raison pour laquelle je souhaite un rééquilibrage en faveur de la décentralisation. Mais votre implication personnelle dans votre ville, les projets culturels uniques au monde qui sont, vous l'avez rappelé, à votre actif, nous invitent à partager vos aspirations, à penser que la culture est un moyen d'espérance, un moyen de partage, un moyen de communion, y compris pour les gens qui habitent les quartiers difficiles.

Comme il en est d'autres villes ou quartiers en France, Valenciennes est durement frappée par le chômage. Créer ou rénover des lieux de culture est indispensable pour réinsérer dans un autre tissu social les hommes et les femmes qui sont temporairement exclus du système économique. Je voudrais donc vous remercier pour les mots que vous avez eus. Sachez que l'Etat sera à vos côtés dans toutes vos innovations dans le domaine de la culture.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, messieurs les rapporteurs, je suis heureux du débat que nous avons eu et qui va se poursuivre. Ce budget n'est pas un budget de luxe, je ne le répéterai jamais assez. Il vise simplement à réorienter la politique culturelle vers la province et s'inscrit dans la démarche d'André Malraux qui déclarait en 1966 : il faut faire de la culture ce que la III^e République a fait de l'enseignement ; chaque enfant a droit au théâtre, a droit aux musées, ... comme à l'alphabet. C'est bien là aujourd'hui mon ambition. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Michel Péricard. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le président, le groupe du RPR souhaitant se réunir, je vous prie de nous accorder une brève suspension de séance.

M. le président. La suspension est de droit.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures trente, est reprise le samedi 28 octobre 1995, à zéro heure.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par les questions du groupe UDF.

La parole est à M. Jean-Pierre Cave.

M. Jean-Pierre Cave. Monsieur le ministre, la culture reste encore, pour beaucoup de nos concitoyens, quelque chose d'abstrait. Faire vivre la culture, l'aider apparaît même à certains, en période de crise notamment, comme inutile, parfois luxueux. Tel n'est pas mon avis, bien au contraire. La culture est le reflet d'une civilisation, une sorte de témoin. Quand la culture est vivante, la société est vivante.

Sur ce projet de budget – comme la plupart d'entre nous ici, je le souhaite – je vous apporterai tout mon soutien.

En tant qu'élu de province, je constate que la culture française est, plus que tout autre domaine, très fortement centralisée. Elle est, pour beaucoup – excusez le terme – assimilée au parisianisme. Or il n'y a pas de fatalité à ce phénomène. Il suffit de se tourner vers nos voisins européens, l'Espagne ou l'Italie, par exemple, pour constater que la culture y occupe des pôles géographiques multiples. En France, la décentralisation culturelle repose essentiellement sur des crédits déconcentrés et sur une politique quelque peu directive. Les identités régionales ne sont que trop peu associées à cette politique.

On peut se féliciter aujourd'hui de voir que l'un des axes de votre projet de budget, monsieur le ministre, soit une volonté de rééquilibrage entre Paris et la province, mais de quelle province s'agit-il ?

Dimanche dernier, j'étais dans une petite commune de ma circonscription, dans le département du Tarn-et-Garonne. Comme dans beaucoup d'autres, la télévision y a remplacé le bistrot où l'on se retrouvait. Autrefois, les villages étaient calmes ; aujourd'hui, ils sont devenus silencieux. La jeunesse les déserte. Il y a, bien sûr, le problème de l'emploi, mais aussi le fait que l'on n'y trouve plus de lieu de convivialité. Dans cette petite commune, les élus locaux ont multiplié les efforts et créé récemment une salle de cinéma municipale. Il est difficile pour nous, ici, de mesurer l'enthousiasme des habitants pour un tel projet. Ce cinéma va devenir le nouveau lien entre les habitants de la commune.

Monsieur le ministre, quand on parle d'aménagement du territoire, on sous-entend ruralité. La ruralité ? C'est 80 p. 100 de notre territoire où vivent 20 p. 100 des Français, autant dire que plus de 10 millions de Français et de Françaises ne bénéficient pas d'un véritable traitement d'égalité ni dans les moyens ni dans la structure.

Monsieur le ministre, dans ce rééquilibrage, que vous voulez mettre en œuvre entre Paris et la province, quelle place sera donnée à cette zone rurale ?

Dans cette optique, quels sont vos projets concrets ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, l'action en faveur des zones rurales, vous le savez, est une préoccupation permanente de mon action au ministère de la culture.

S'agissant de la poursuite du développement des lieux culturels de proximité, je citerai l'exemple du livre. Nous avons encouragé la création de centres de ressources « livre et lecture » dans des communes de moins de 2 000 habitants. Ils rassemblent, dans un même lieu, un ensemble de services liés au livre : la création, la diffusion, l'accueil et la recherche de lecteurs. Certains établissements scolaires sont même appelés à devenir de réels pôles culturels. Des espaces peuvent notamment y être installés en liaison avec la nature de l'éducation artistique. Je crois important d'entreprendre aujourd'hui une action au niveau de l'éducation artistique, en particulier de la lecture, dans les petites communes. Je souhaite qu'un décret soit pris prochainement pour permettre aux maires des petites communes de se regrouper pour avoir des postes budgétaires de bibliothécaires à temps partiel afin qu'il n'y ait pas deux sortes d'enfants : les enfants des centre-villes qui peuvent lire et les enfants des petites communes qui ne pourraient pas le faire.

En ce qui concerne la mise en réseau des équipements culturels, ces lieux de proximité devraient être reliés à des équipements culturels de référence ; c'est un petit peu ce que l'on disait tout à l'heure sur la BNF, mais au niveau des lieux culturels de proximité.

Enfin, la formation des acteurs culturels, déterminante pour développer une action culturelle en milieu rural, peut avoir pour objet l'acquisition de savoir-faire et, le plus souvent, favoriser la rencontre, permettre aussi la connaissance mutuelle de secteurs différents : l'éducation, l'enseignement et les lieux culturels.

Ce sont là les trois thèmes fondamentaux pour permettre le développement de l'action culturelle en ruralité.

M. le président. La parole est à M. Christian Martin.

M. Christian Martin. Serait-il possible, monsieur le ministre, de déduire à 100 p. 100 sur la déclaration d'impôt sur le revenu les primes d'assurance incendie, dégâts des eaux, tempêtes et orages, vols, des immeubles protégés, inscrits ou classés ? Il s'agit, vous le savez, de primes souvent très lourdes, du fait de la définition d'immeuble inscrit ou classé, pour des bâtiments occupés et non loués par des propriétaires au titre de résidence principale ou de résidence secondaire, n'apportant donc aucun revenu à leur propriétaire, mais des charges.

Votre prédécesseur m'avait indiqué que cette proposition pourrait être retenue pour le budget 1996.

En ce qui concerne l'assurance vol, ne peut-on pas supprimer le seuil de 100 000 francs au-delà duquel les compagnies d'assurance françaises sont dans l'obligation de déclarer aux services fiscaux les nom et adresse de leur clients, autorisant ainsi un détournement de police d'assurance vers des compagnies étrangères ?

Ne devons-nous pas tout faire pour des protections efficaces de notre patrimoine mobilier et immobilier et des économies de charges pour les propriétaires ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous posez deux questions.

La première concerne la déduction sur le revenu du montant des primes d'assurance que les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits versent pour garantir ces biens contre le vol, mais aussi contre l'incendie.

Je suis favorable, sur le principe, à l'adoption d'une mesure d'incitation fiscale en faveur des personnes qui participent à la sauvegarde de notre patrimoine national, mais vous conviendrez avec moi, monsieur Martin, qu'en raison du contexte budgétaire actuel cette mesure, qui me paraît très bonne, n'est pas aujourd'hui prioritaire.

Quant à l'obligation faite aux compagnies d'assurance de déclarer annuellement à l'administration fiscale les contrats portant sur des objets d'art, de collection, d'antiquité, d'une valeur supérieure à 100 000 francs, le Gouvernement étudie les solutions qui peuvent être apportées aux difficultés qu'elle entraîne.

M. le président. La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Issac-Sibille. Monsieur le ministre, avant tout, permettez-moi de vous remercier pour le nouveau souffle original que vous donnez à la culture en France. Avec vous, le cœur et l'imagination sont au pouvoir.

Merci aussi pour l'opéra de Lyon et vous me permettez de remercier publiquement – il est rare qu'on le fasse ! – nos amis Erlo et Brossmann du travail fantastique qu'ils ont fait à l'opéra de Lyon depuis une dizaine d'années.

Ma question est beaucoup plus technique : comment peut-on organiser la mobilité des agents entre l'Etat et les collectivités locales dans le domaine de la conservation ? Pour le moment, elle n'est pas possible. Lorsque le conseil généraux embauchent de jeunes agents dans un musée, qu'il soit de la ville de Lyon ou du département du Rhône, nous ne pouvons pas leur assurer un cursus normal de carrière. L'Etat peut mettre des agents à la disposition des collectivités locales, mais l'inverse n'est pas possible.

Comment, monsieur le ministre, pensez-vous améliorer cet état de fait qui est quelquefois ennuyeux pour de très jeunes conservateurs de grand talent qui n'ont pas d'avenir s'ils restent dans nos musées, même si ceux-ci sont très intéressants ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Madame le député, d'abord je vous remercie de vos aimables paroles.

Il faut répondre à votre question en en considérant les deux aspects : d'une part, l'aspect juridique, d'autre part, l'aspect budgétaire.

Sur le plan juridique, la similitude des statuts des corps de l'Etat et des collectivités permet une mobilité entre l'un et l'autre, certes, mais selon les modalités que prévoit le statut général des fonctionnaires, notamment par la voie du détachement.

Sur le plan budgétaire, il est nécessaire qu'existent des emplois d'accueil pour les candidats à la mobilité ; il faut aussi que soit élargie la liste de 600 emplois établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé de la culture, déterminant le nombre d'emplois pouvant être créés dans les services ayant une mission de conservation. Des négociations, vous le savez, madame le député, sont en cours pour augmenter ce nombre en fonction des demandes supplémentaires formulées par les collectivités locales. Je soutiens fermement cette extension.

Enfin, il convient de veiller à ce que les conditions de recrutement et de formation des conservateurs soient les plus proches possibles. C'est à cette fin que le Centre national de la fonction publique territoriale et l'Ecole nationale du patrimoine ont conclu des conventions, confiant à celles-ci d'organiser les concours de recrutement et la formation initiale des conservateurs territoriaux, sur les mêmes bases et, surtout, avec les mêmes critères que pour l'Etat.

Mme Bernadette Issac-Sibille. Merci, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Monsieur le ministre, le musée d'art moderne de Saint-Etienne a réuni, lors de son ouverture il y a déjà huit ans, l'une des collections les plus significatives en matière d'art contemporain.

Constituée à partir de 1947, sous l'impulsion du conservateur Maurice Allemand, puis de Bernard Ceysson, cette collection est le fruit d'une politique d'acquisition particulièrement active sur plusieurs décennies. A cela il convient d'ajouter que le musée s'est enrichi de

dépôts du fonds national d'art contemporain et de donations diverses, lesquels ont contribué ainsi à en faire l'un des tout premiers de France dans le domaine de l'art contemporain. Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le ministre, lors de votre récent passage à Saint-Etienne. Toutefois, son succès se heurte aujourd'hui à l'étroitesse des locaux. Mon collègue Daniel Mandon, chargé de la culture dans notre département, ne me démentira pas. Aussi, compte tenu de la nature de la collection, constituée en partie d'œuvres de grand format, une extension du musée s'impose. Peut-on envisager que l'Etat participe à ces travaux d'extension en vue d'une meilleure présentation des ensembles ainsi réunis ? D'avance, monsieur le ministre, je vous en remercie.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Effectivement, monsieur le député, Saint-Etienne fait beaucoup pour l'art contemporain et je voudrais vous en féliciter.

Les collections désormais réunies dans le musée de Saint-Etienne en font vraisemblablement le troisième en France dans le domaine de l'art contemporain.

Je tiens à souligner, à ce propos, le caractère exemplaire de la collaboration qui s'est instaurée à cette occasion avec un mécène privé qui a bien voulu accompagner le musée tout au long de son développement, depuis le début en 1987.

Le dynamisme de ce musée et de son équipe à laquelle je voudrais rendre hommage, s'est encore tout récemment traduit par une série de donations remarquables, notamment celle d'un ensemble d'œuvres de collectionneurs, Ninon et François Robelin.

Les œuvres ainsi rassemblées y sont à l'étroit, et je crois, qu'il est indispensable, en effet, de l'agrandir. La question m'a d'ailleurs été posée lors de mon récent voyage à Saint-Etienne où vous m'aviez invité voilà quelques jours.

Je suis donc favorable à ce que des travaux d'extension y soient exécutés, et j'ai demandé qu'une étude soit lancée en vue d'une réalisation rapide et de l'ouverture prochaine d'un musée d'art moderne de Saint-Etienne, agrandi et rénové. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du RPR. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, je vous interrogerai sur deux grands projets en Loir-et-Cher.

Le premier concerne Chambord. Comme vous le savez, de nouvelles mesures de protection pour le château de Chambord, son parc et les alentours, sont actuellement à l'étude à l'initiative du département. Elles sont sans doute nécessaires, mais pas suffisantes. Il existe en effet, dans ce qu'on appelle le pays de Chambord, des communes qui disposent d'un patrimoine architectural de qualité et de possibilités certaines de développement de tourisme culturel, pour peu que ce patrimoine soit restauré, remis en valeur et rouvert à des activités. Je souhaiterais que l'Etat puisse s'engager dans un programme pluriannuel de restauration du pays de Chambord, rendant ainsi au château et à son parc l'écrin dont ils ont besoin.

En second lieu, parmi les onze grands projets culturels en région, le Gouvernement a retenu le projet de musée vivant de l'écrit et de l'imprimerie qui s'installera dans le

château de Saint-Maurice que l'Etat possède à Lamotte-Beuvron. C'est le seul projet, parmi les onze, qui concerne l'écrit, et aussi le seul à être implanté dans une commune rurale. Le ministère de la culture a-t-il l'intention d'apporter dès 1996 sa contribution financière pour le lancement des études ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, j'ai demandé à mes services d'être très attentifs à l'environnement de Chambord. Des mesures spécifiques de protection seront prises aux abords du domaine ; dans le même temps, un effort particulier sera fait pour le patrimoine des communes qui, comme Saint-Dyé, sont concernées. Une programmation pluriannuelle de cet effort financier me semble effectivement une idée qui mérite d'être approfondie.

Quant au GPR de Lamotte-Beuvron, il figure sur la liste, annoncée par mon prédécesseur, de onze grands projets en région, auxquels ont été réaffectés des budgets qui, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, étaient jusqu'alors consacrés aux grands travaux parisiens. Le Centre national de l'imprimerie et de l'écrit concerne spécifiquement le livre. Il a pour ambition de retracer l'évolution de l'imprimerie, mais aussi vocation à devenir la tête d'un réseau regroupant différentes structures accueillant déjà l'écrit et l'imprimerie.

Les collectivités territoriales, c'est-à-dire le conseil régional, le conseil général et les communes travaillent en partenariat étroit avec l'Etat sur ce projet. J'aurai le plaisir de vous rencontrer très prochainement, comme vous me l'avez demandé, pour parler de ce sujet.

Il s'agit, rappelons-le, d'un projet lourd en investissements : 70 millions de francs. Il convient donc de mener avec la plus grande attention l'étude de faisabilité. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que j'ai prévu pour 1996 une enveloppe de 2 millions de francs au titre de cette étude.

Il faut cependant garder à l'esprit que les contraintes de fonctionnement de ce centre, une fois construit, risquent de peser sur le budget des collectivités territoriales partenaires de ce projet, du moins jusqu'à ce que l'établissement dégage lui-même des recettes significatives. Je me dois d'appeler votre attention sur ce point.

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, par décret du 27 avril dernier, le domaine et le musée de Versailles ont été érigés en établissement public. Lors de sa naissance et, en quelque sorte, en signe de bienvenue, le Gouvernement avait doté l'établissement public de 20 millions de francs au titre des équipements et des investissements. Or, pendant l'été, et pour des raisons que j'ignore, une partie de cette somme lui a été retirée, soit 5 millions sur les 20 millions, mais j'ai cru comprendre que les crédits d'Etat en ce domaine n'étaient pas, loin de là, totalement épuisés. Je souhaite donc, monsieur le ministre, que vous honoriez les engagements du Gouvernement et que l'établissement public de Versailles se voie restituer les 5 millions qui lui ont été retirés cet été.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, vous avez abordé le problème du budget d'investissement pour 1995 de l'établissement public de Versailles. Le décret de création prévoit, comme vous le savez, que la programmation des travaux d'investissement est arrêtée

par le conseil d'administration sur proposition d'un comité composé du directeur général de l'établissement public, du directeur du patrimoine et du directeur des musées de France. Ce comité a prévu d'effectuer en 1995 des travaux subventionnés sur le chapitre 66-20 pour un montant de 15 millions de francs, alors qu'il avait été initialement envisagé d'inscrire sur ce chapitre une subvention de 20 millions de francs – vous venez de le rappeler –, ce qui explique ce *gap* de 5 millions de francs. Je vous confirme, monsieur le député, que la subvention imputée sur ce chapitre pourra être versée à hauteur de 20 millions de francs si l'établissement m'en présente la demande.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, le rééquilibrage des dépenses entre Paris et la province, en devenant depuis quelques années une priorité pour le budget du ministère de la culture, tord le cou à une tradition trop bien établie dans notre pays, qu'il s'agisse des dotations pour la restauration du patrimoine, de la réalisation d'équipements culturels ou encore de l'aide à des actions de diffusion. On est cependant en droit de se demander si les résultats atteints sont à la hauteur des espérances. Sans mettre en péril les actions et opérations engagées qu'il convient de mener à terme dans les meilleures conditions, ce rééquilibrage ne pourrait-il être rendu plus lisible et plus compréhensible, afin d'assurer une plus grande harmonisation des interventions dans les régions et une redistribution plus conforme aux besoins d'aménagement de notre territoire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je vous remercie de revenir sur ce problème de fond qu'est le rééquilibrage du budget entre Paris et la province. Je rappellerai trois des étapes déjà franchies.

D'abord, d'une manière générale, la part des actions du ministère consacrée à la province augmentera, je le répète, de 9 p. 100.

Ensuite, les deux tiers du budget d'investissement de ce ministère seront consacrés à la province et un tiers à Paris ; en bénéficieront les grands projets en régions, mais aussi les équipements de proximité – actions dans les quartiers en difficulté, mais aussi cafés-musique dont le nombre passera de soixante à cent, rénovation des archives départementales, musées de province, théâtres, centres d'art, écoles de musique ou d'arts plastiques.

Enfin, plus des trois quarts des crédits d'intervention sur le titre IV seront consacrés au soutien de l'activité culturelle en province ; pour souligner cette priorité, les différentes lignes budgétaires déconcentrées seront dotées sitôt l'approbation de la loi de finances, afin de permettre une délégation plus rapide, dès le début de l'exercice budgétaire, et d'assurer une plus grande souplesse d'utilisation à l'échelon régional. Car c'est un problème que l'on rencontre souvent en province : on dispose rarement des subventions en début d'exercice. Il faut souvent attendre plusieurs mois. Ce sera un grand pas vers une meilleure efficacité de nos actions culturelles en province.

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le ministre, votre ministère apporte, dans le domaine de la musique, une aide importante aux festivals dont le rayonnement est national, voire international.

Dans mon département de l'Ain, un festival encore jeune, puisqu'il en n'est qu'à sa seizième année, attire dans l'abbaye romane d'Ambronay plus de 15 000 specta-

teurs au cours des vingt-cinq concerts étalés sur quatre semaines. Le festival 1995 comportait sept productions propres, dont deux créations mondiales. Deux disques doivent être coproduits.

Ce festival s'est spécialisé dans la musique baroque et ses promoteurs ont eu l'intelligence d'y associer une académie de musique baroque, qui accueille chaque année une cinquantaine de jeunes chanteurs et instrumentistes de haut niveau venant d'une quinzaine de pays d'Europe. Ils se produiront cette année dans dix-sept spectacles ou concerts en France et à Genève.

L'aide que vous apportez au festival et à l'académie d'Ambronay est appréciée. Elle aura atteint en 1995, grâce aux efforts que vous avez pu consentir, 520 000 francs, mais pour un budget total de l'ordre de 8 millions. Par rapport à d'autres festivals plus anciens ou peut-être plus « huppés », le festival d'Ambronay me semble un peu défavorisé, et son action en matière de formation et de création mériterait d'être mieux soutenue. J'espère d'ailleurs, monsieur le ministre, que vous pourrez venir l'an prochain constater par vous-même la qualité du travail réalisé.

Pouvez-vous nous dire quel est le montant total des crédits attribués par votre ministère aux festivals de musique, et s'ils bénéficieront de l'heureuse augmentation de votre budget ? Enfin, quels sont les critères qui président à leur répartition entre les festivals ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, le soutien aux festivals s'inscrit évidemment dans le cadre de la politique de la diffusion musicale. Je tiens d'ailleurs à remercier et à féliciter celles et ceux qui organisent des festivals en France : c'est aussi cela, le maillage et l'aménagement culturels du territoire.

Pour ce qui concerne les musiques classique et contemporaine, le montant du concours du ministère de la culture s'est élevé à plus de 26 millions de francs en 1995. Il sera porté à 27 millions de francs en 1996. Voilà une réponse chiffrée.

La répartition des crédits s'effectue après une étude détaillée de ces projets, à la fois sur le plan artistique et sur le plan financier. J'ai d'ailleurs souhaité que soit mise en place une politique d'évaluation. Cela ne se mesure pas obligatoirement en termes d'efficacité et de productivité, mais aussi au niveau de la création, au niveau des publics. Nous pourrions ainsi passer d'une politique de saupoudrage à une politique de priorités.

Les festivals d'Aix-en-Provence, d'Orange et le festival « Musica » de Strasbourg perçoivent à eux trois 9 millions de francs, le festival d'automne à Paris et celui de Saintes environ 900 000 francs chacun. Les autres festivals de musique classique reçoivent des subventions égales ou inférieures à 500 000 francs. Le festival d'Ambronay touche une subvention de base de 220 000 francs sur les crédits déconcentrés. A cette subvention de base s'ajoute depuis 1994 une subvention complémentaire de 300 000 francs en faveur de l'académie baroque européenne. Je vous assure qu'elle sera pérennisée et intégrée à la subvention de base sur les crédits déconcentrés à partir de 1996.

En guise de conclusion, je souhaite rappeler que Bourg-en-Bresse sera, en 1996, l'un des cinq nouveaux théâtres missionnés et bénéficiera donc à ce titre d'une aide supplémentaire de l'Etat.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, dans les années 70, un maître d'art contemporain d'origine hongroise, installé dès 1930 à Paris, Victor Vasarely, offrait à des centaines de milliers de visiteurs une fondation d'utilité publique qu'il avait lui-même créée et qui se compose de deux unités : l'une dans un château Renaissance au cœur du Lubéron, dans le Vaucluse, l'autre, à Aix-en-Provence, sous la forme d'un centre architectonique qui reçoit des dizaines de milliers de visiteurs chaque année et qui appartient désormais au patrimoine de cette ville, au même titre que la vue sur la Sainte-Victoire.

Pendant de très nombreuses années, cette fondation a formidablement bien fonctionné. Mais des aléas juridico-financiers dont la France entière, hélas ! a entendu parler lui ont depuis porté quelque atteinte. Aujourd'hui, la fondation Vasarely éprouve de sérieuses difficultés : elle ne peut plus ouvrir que trois mois par an – et encore grâce au bénévolat –, tandis que ses collections et son bâti commencent à souffrir du manque d'entretien. Bien qu'il s'agisse d'une fondation, les collectivités locales sont d'accord pour participer au sauvetage de cette très belle unité. L'État a été sollicité ; sans lui, ce sauvetage ne pourra pas réussir. Entendez-vous répondre à la sollicitation de la fondation Vasarely ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, la situation financière de la fondation, désormais présidée par Michèle Vasarely, la belle-fille du peintre, est très préoccupante. Des procédures judiciaires sont en cours ; une fois la situation juridique éclaircie, la fondation pourrait être transformée en musée pour assurer sa survie. Voilà où nous en sommes. Une étude sur ce projet, financée par l'État et les collectivités locales, va prochainement être engagée. Si le projet envisagé voit le jour, ce que je souhaite profondément – mais cela suppose un engagement fort de la part de la ville d'Aix, ce qui, je crois, n'est pas encore le cas –, l'État pourra contribuer à des expositions et à des publications.

S'agissant du bâtiment d'Aix-en-Provence, entièrement conçu par Victor Vasarely, une procédure de protection est en cours. Si elle devait aboutir, l'État pourrait intervenir dans les travaux de restauration ; c'est l'occasion pour moi de vous le confirmer.

M. le président. La parole est à M. Edouard Landrain.

M. Edouard Landrain. Monsieur le ministre, en deux minutes, un compliment, un conseil et quatre vœux.

Le compliment sur votre volonté d'équilibrer Paris et la province : on attendait cela depuis un bout de temps.

Le conseil : signalez encore davantage l'horrible héritage que vous assumez avec ce milliard et cent millions que vous devez donner sur votre budget pour la « Très Grande Bibliothèque », la pharaonique bibliothèque de Tolbiac.

M. Nicolas Forissier. Eh oui !

M. Edouard Landrain. Passons aux quatre vœux. Bravo pour le plan d'action pour le théâtre, mais n'oubliez pas la province.

J'ai lu *Le Monde* de ce soir. On y parle peu de la province par rapport aux quartiers. N'oubliez pas des établissements comme la maison de la culture de Loire-

Atlantique. C'est le seul exemple de maison de la culture départementale possédant son propre théâtre. Il vous faudra d'ailleurs l'aider, car nous avons été ignorés pendant douze années.

Mon deuxième vœu concerne la protection du patrimoine et le taux de participation de l'État à l'entretien des monuments historiques. Ne réduisez pas ce taux, qui a trop baissé dans les années précédentes. Il faut nous aider à maintenir notre patrimoine dans le meilleur état possible.

Mon troisième vœu concerne les orchestres régionaux, dont on a parlé tout à l'heure. Nous y sommes très attachés en raison de la mission publique de décentralisation et d'animation qu'ils remplissent. Il ne faut pas les laisser partir en déliquescence, comme on a cru le comprendre dans les mois ou les années passées.

Mon quatrième vœu concerne la villa Médicis. L'Académie de France à Rome peut être l'ambassadeur extraordinaire de notre pays dans tout le bassin méditerranéen. Donnez-lui en les moyens ! (« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, merci de votre conseil. Mais comprenez bien que je souhaite que la Bibliothèque nationale de France puisse ouvrir. Certes, ce n'est pas un projet de l'actuel Gouvernement. Et rien ne nous obligeait à avoir la deuxième plus grande bibliothèque du monde. Mais elle est là et mon devoir est de la défendre devant l'Assemblée. Je ne vois pas d'ailleurs comment je pourrais rester ministre de la culture si je ne faisais pas en sorte de mettre à la disposition des étudiants et des chercheurs cet outil culturel merveilleux, le symbole même de la culture dans notre pays.

Vous avez évoqué le rééquilibrage Paris-province. Nous sommes tous les deux des provinciaux. Je suis allé chez vous. Je sais ce que vous faites et je connais la passion que vous mettez à ce qu'au niveau culturel, tout le monde soit logé à la même enseigne. Ce rééquilibrage Paris-province passe aussi par des élus locaux comme vous, et je voudrais vous en féliciter publiquement.

L'entretien du patrimoine ? C'est un combat personnel. Il est évident que si on n'entretient pas les monuments historiques, ceux qui dépendent de l'État ou ceux qui dépendent des collectivités locales, on ne doit pas se plaindre de devoir dépenser des fortunes pour les rénover ou les réhabiliter tous les trente ou quarante ans.

Leur consacrer un peu d'argent tous les ans permettrait d'éviter par la suite des travaux coûteux de restauration. Je crois que nous menons là un combat commun.

Les orchestres régionaux ? Je les défendrai effectivement, mais sur la base d'un cahier des charges très fort. Les villes de Toulouse, Lille, Marseille, Bordeaux, Lyon...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Rennes !

M. Jean-Paul Fuchs, *rapporteur pour avis.* Strasbourg !

M. le ministre de la culture. ... ne doivent pas faire la même chose que Paris. Il ne s'agit pas de développer des potentats locaux, mais d'accepter des missions de service public. Oui pour les grandes métropoles régionales. Oui pour la vocation culturelle. Mais oui, aussi, pour la décentralisation dans les communes de moins de 30 000 habitants.

M. le président. La parole est à M. Daniel Mandon.

M. Daniel Mandon. Monsieur le ministre, parlons encore de la province.

Lors de votre passage à Saint-Etienne pour l'hommage à Jean Dasté, nous avons noté votre volonté de valoriser le patrimoine industriel.

La région de Saint-Etienne ne peut et ne doit pas oublier qu'elle fut le « premier bassin du Royaume », sous la Monarchie de Juillet, avant que ce titre ne lui soit ravi par les bassins du Nord et de l'Est, sous le Second Empire. C'est là qu'est né le premier chemin de fer français.

Autour des industries mères de la mine, de la métallurgie, de l'armurerie et du textile, une telle richesse patrimoniale nous oblige.

Aujourd'hui, nous cherchons à constituer un centre de ressources à partir de grands thèmes d'archéologie industrielle, porteurs de cette culture scientifique et technique.

Parmi les opérations importantes, vous avez fait allusion au Musée d'art et d'industrie de Saint-Etienne. Avec le Musée de la mine, le lien entre tradition et modernité, patrimoine et formation est au cœur de nos projets de muséologie.

A l'instar de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne avec l'Ironbridge Museum, ou en Catalogne, à Tarrasa, cet effort de promotion de la culture scientifique et technique tente de rattraper le temps perdu, en mettant en perspective, en circuits touristiques ou en réseaux, les nombreuses tentatives de valorisation de ce patrimoine.

Encore faut-il que l'Etat ait les moyens de nous aider dans nos ambitions.

Ainsi, dans la vallée de l'Ondaine, le château Dorian, bel exemple de demeure patronale et témoignage d'une prospérité industrielle d'un autre âge, est aujourd'hui menacé.

Monsieur le ministre, nous avons besoin de vos services, mais surtout de votre concours financier, pour aider la commune de Fraisse à sauver ce patrimoine, comme a commencé à le faire pour le château des Bruneaux ou l'unité d'habitation Le Corbusier à Firminy.

Nous comptons donc sur vous pour nous aider dans cette aventure de l'archéologie industrielle.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, la ville de Saint-Etienne, où vous m'avez accueilli il y a quelques jours, s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique de valorisation de son patrimoine industriel, après le succès remarquable et remarqué de son musée d'art moderne.

Le Musée d'art et d'industrie, installé dans l'ancien palais des beaux-arts, a besoin de mettre en valeur ses collections uniques, qui concernent les armes, les cycles, le textile et tout ce qui fit la richesse industrielle de cette région. Et je sais que vous allez probablement pouvoir exposer bientôt la collection de Giat industries.

Dans le cadre du XI^e contrat de plan Etat-région, l'Etat s'est engagé à contribuer à la rénovation de ce musée, à hauteur de 8 millions de francs.

Vous avez appelé mon attention sur la sauvegarde du château Dorian à Fraisse. Cette demeure, élevée par un maître de forges vers le milieu du XIX^e siècle, est inscrite depuis 1986 sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Trois pièces sont classées. Mais le château de Dorian est aujourd'hui victime d'une absence prolongée d'entretien – on en revient à la question de M. Landrain – et d'actes de vandalisme répétés. Depuis 1990 il est propriété de la commune de Fraisse,

qui semble incapable de supporter la charge financière de sa rénovation et demande aujourd'hui l'annulation des mesures de protection en vue d'une probable démolition.

Je ne puis consentir à cette demande et M. Mandon sera certainement d'accord avec moi. En dépit de l'état de délabrement de l'immeuble, qui ne cesse malheureusement de s'aggraver, son intérêt historique et artistique, qui a justifié sa protection au titre des monuments historiques, demeure entier.

Le maire de Fraisse doit prendre des mesures conservatoires pour faire cesser ces actes de vandalisme et assurer la préservation des décors encore en place. Le directeur régional des affaires culturelles lui a d'ailleurs adressé un courrier en ce sens le 16 octobre dernier. A défaut, sachez que je n'hésiterai pas à faire exécuter d'office, conformément à la loi de 1913 sur les monuments historiques, les travaux urgents nécessaires à la conservation des parties classées.

Une fois ces dispositions conservatoires prises, je suis disposé à accorder une aide financière à la commune pour la réfection des toitures du bâtiment et à lui apporter l'aide de mon administration en vue d'un montage de réutilisation.

M. le président. Pour le groupe du RPR, la parole est à M. Bernard Serrou.

M. Bernard Serrou. Monsieur le ministre, ma question s'insère parfaitement dans les deux grands axes que vous avez définis pour votre politique en 1996 : d'une part, le rééquilibrage Paris-province, qui avait d'ailleurs été engagé il y a quelques années dans un domaine que vous connaissez bien, celui de la recherche, d'autre part, la réduction de la fracture sociale, grâce à ce ciment qu'est la culture.

L'Opéra de Paris bénéficiera en 1996 d'une augmentation d'environ 7,2 p. 100 de son budget, sur la base du rapport de Hugues Gall, qui a été ensuite appelé, à juste titre, à la tête de l'Opéra Bastille avant de diriger aujourd'hui les Opéras de Paris. Vous avez confirmé cette nomination, ce dont je me réjouis.

Cette augmentation de crédits devrait permettre à l'Opéra de Paris de retrouver tout son poids et tout son rayonnement international, ce qui était nécessaire après tous les problèmes qu'il a rencontrés, notamment tout au long de l'année 1995. Mais comment coordonner une telle augmentation avec votre volonté d'un rééquilibrage Paris-province ?

J'appellerai votre attention sur deux points :

Premièrement, l'augmentation de la subvention à l'Opéra de Paris devrait correspondre, dans le cahier des charges, à la nécessité de développer un opéra populaire, plus accessible à tous. Je ne vais pas insister car vous saisissez très bien. Rappelons-nous simplement ce qui a été fait dans les années cinquante en matière de théâtre populaire.

Deuxièmement, ne serait-il pas possible, pour favoriser justement ce rééquilibrage Paris-province, de rapprocher les activités de l'Opéra de Paris et celles des opéras de province ? Des coproductions beaucoup plus nombreuses permettraient à davantage de spectateurs de voir des spectacles intéressants, tout en allégeant les coûts.

La France possède actuellement en province un réseau d'opéras d'une très grande qualité. Le coût de ces opéras est essentiellement supporté par les municipalités qui, en raison des difficultés économiques et des charges qui pèsent sur les collectivités locales, ont du mal à y faire

face. On le constate à Montpellier, à Avignon et à Bordeaux, dont l'opéra connaît aujourd'hui des problèmes importants et un déficit de l'ordre de 20 millions.

Monsieur le ministre, quelles mesures envisagez-vous ? Vous l'avez vous-même indiqué, le fait de nommer certaines scènes, comme Lyon, théâtres lyriques nationaux, est une bonne chose. Mais il ne permet pas de répondre, sur le plan financier, aux besoins d'autres scènes de très grande qualité, qui sont malgré tout nombreuses dans notre pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, je reconnais en vous le spécialiste de l'art lyrique...

La politique de rayonnement de l'Opéra national de Paris est tout à fait compatible avec l'idée d'un opéra populaire. L'éventail des prix des places est de 60 à 590 francs pour les spectacles lyriques et de 50 à 370 francs pour les ballets.

En 1994, les salles Garnier et Bastille ont accueilli 650 000 spectateurs, dont une part notable est constituée par un public provincial. La même année, l'audience n'était que de 460 000 spectateurs dans les treize opéras de région. Au cours de la saison 1996-1997, l'Opéra national de Paris offrira 340 représentations lyriques et chorégraphiques, se rapprochant progressivement des 365 dont avait parlé M. Hugues Gall dans son plan.

Par ailleurs, la diffusion des productions de l'Opéra national de Paris dans les opéras de région ne peut pas être envisagée, compte tenu des différences techniques trop importantes entre les cadres scéniques de Paris et ceux de province. C'est pourquoi l'Opéra de Paris ne peut développer que des coproductions internationales. Cela dit, je souhaite que nous reparlions ensemble de ces problèmes techniques.

L'efficacité des budgets des opéras de région et de l'Opéra national de Paris ne peut être mesurée qu'au regard d'une politique d'ensemble de soutien à la diffusion de l'art lyrique. Les treize opéras appartenant à la réunion des théâtres lyriques français représentent aujourd'hui un budget total de 966 millions de francs, dont 156 millions de recettes propres. L'Opéra national de Paris, pour un budget de 809 millions, a dégagé 208 millions de recettes propres en 1994.

En 1996, l'Etat devrait augmenter son soutien à l'action lyrique en région, notamment pour promouvoir l'Opéra de Lyon en opéra national, reconnaissant par là sa haute qualité et la plénitude de ses moyens artistiques. Bien sûr, dès l'instant où j'ai décidé que l'Opéra de Lyon serait un opéra national, les autres villes de France se sont demandé pourquoi il n'en serait pas de même chez elles. Ma réponse est simple : pour obtenir ce label, il convient de remplir un cahier des charges très précis. Tout opéra qui en sera capable pourra devenir opéra national.

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Ma question porte sur la politique que vous entendez conduire concernant les archives de la France, leur conservation, leur tri et leur mise en valeur.

Il y a environ vingt-cinq ans, l'Etat avait décidé de créer une cité interministérielle à Fontainebleau, sur sept hectares. Deux bâtiments ont été construits. Le troisième avait été lancé et est resté en l'état. A l'heure actuelle, une partie des archives s'amasse dans des bâtiments extrêmement vétustes, qui ont servi à l'accueil de l'armée américaine au moment du SHAPE. Et une autre partie serait

entreposée en vrac dans la Grande Bibliothèque, dont les espaces sont encore vides, ce qui pose évidemment des problèmes de mise en valeur.

J'ai bien entendu qu'on envisageait de déconcentrer une partie de ces archives à Reims, ce qui est peut-être une bonne idée, notamment pour les archives du ministère de la défense nationale. Mais un problème de sécurité immédiat se pose dans les vieux locaux, où se trouvent actuellement les archives de la sûreté de toute la III^e République, notamment celles des années 1930 à 1940, qui intéressent de nombreux chercheurs.

Envisagez-vous une réflexion sur les archives de France, sur leur tri et leur mise en valeur ? Allez-vous achever, ou du moins poursuivre l'équipement du site de Fontainebleau ?

Si des problèmes financiers survenaient, ne serait-il pas possible de réfléchir à la notion d'établissement public ? Les archives sont un service qui doit être rémunéré. Dans tous les grands pays du monde, aux Etats-Unis en particulier, les différents services de l'Etat mais aussi les grandes sociétés qui en utilisent les services contribuent financièrement au fonctionnement de ces archives. Ce serait un moyen d'obtenir de l'argent pour achever et mettre en valeur les archives de France.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Monsieur le député, nous avons effectivement le projet d'implanter à Reims une maison de la mémoire, destinée à accueillir les archives de la V^e République. Mais sa réalisation n'entraînera pas la suppression de la cité des archives de Fontainebleau. Celle-ci conserve sa mission et doit demeurer pour l'Etat un centre de traitement des archives intermédiaires, avant versement des archives définitives.

S'il n'est pas envisagé de poursuivre l'agrandissement du site, le centre actuel sera donc maintenu à Fontainebleau et ses activités seront recentrées sur ses attributions d'origine.

J'étudie par ailleurs la possibilité de faire de Fontainebleau un service extérieur à compétence nationale. Ses conditions de gestion en seront donc facilitées.

Vous avez évoqué l'ancien bâtiment récupéré lors de la création du centre. Comme vous l'avez noté, sa vétusté est telle qu'une remise en état serait extrêmement coûteuse. Des travaux de sécurité importants ont déjà été réalisés dans les deux unités de Fontainebleau. Mais la création du centre pour les archives de la V^e République à Reims permettra d'apporter, à mon avis, une solution aux problèmes de place qui se posent actuellement.

Enfin, l'hébergement d'archives dans les tours de Tolbiac de la Bibliothèque nationale de France est une hypothèse qui a été évoquée par certains. Mais aucune décision dans ce sens n'a été prise à ce jour.

M. le président. Mes chers collègues, nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Culture ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 1 088 482 700 francs ;

« Titre IV : 1 048 801 120 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 800 008 000 francs ;
« Crédits de paiement : 462 168 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 085 606 000 francs ;
« Crédits de paiement : 731 080 000 francs. »

M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 147, ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 11 670 000 francs. »

Cet amendement n'est pas défendu.

M. Dominique Perben, rapporteur spécial. Je le reprends, monsieur le président.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le rapporteur spécial.

M. Dominique Perben, rapporteur spécial. Si je reprends cet amendement, c'est pour entretenir à nouveau M. le ministre d'une idée qui m'est chère, l'insuffisance des crédits affectés aux écoles d'architecture.

Je propose donc un transfert de crédits au sein du titre III, de réduire les crédits concernant les établissements publics et d'augmenter les crédits de fonctionnement des écoles d'architecture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la culture. Vous proposez, monsieur le rapporteur spécial, de diminuer les crédits du titre III, et plus précisément de réduire, d'une part, de 6,67 millions de francs les chapitres « Etudes », « Dépenses informatiques et télématiques », « Moyens de fonctionnement des services », « Formation continue des personnels », et, d'autre part, de 5 millions de francs les subventions aux établissements publics.

Vous avez raison d'affirmer avec force qu'il manque des crédits de fonctionnement aux écoles d'architecture. Celles-ci ont aujourd'hui non seulement des problèmes de sécurité mais également des problèmes de fonctionnement. J'ai dit tout à l'heure l'importance que revêtait pour moi le transfert de l'architecture au ministère de la culture. Si nous voulons être crédibles, nous devons d'abord rassurer les écoles d'architecture. Je rappelle qu'un élève architecte coûte 30 000 francs à la société, contre 90 000 francs pour un élève des beaux-arts. Nous devons donc consentir un effort particulier en faveur des vingt-deux écoles d'architecture, qui font un travail remarquable.

Je propose donc, par l'amendement n° 153, de faire au total 20 millions de francs d'économies sur l'ensemble des établissements publics subventionnés par le ministère de la culture et d'augmenter d'un montant identique les crédits de fonctionnement des écoles d'architecture, en effectuant un transfert du chapitre 36-60 au chapitre 36-80.

M. le président. Si j'ai bien compris, monsieur le ministre, vous avez défendu l'amendement n° 153 du Gouvernement et vous avez émis un avis défavorable sur l'amendement n° 147 de M. Thomas repris par M. le rapporteur spécial ?

M. le ministre de la culture. Etant donné que la philosophie générale de l'amendement n° 153 est conforme à celle qu'il a lui-même développée, je serais reconnaissant à M. le rapporteur spécial de bien vouloir retirer l'amendement n° 147.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Dominique Perben, rapporteur spécial. Eu égard à la proposition de M. le ministre, j'accepte de retirer cet amendement au profit de celui du Gouvernement.

M. le président. L'amendement n° 147 est retiré.

Je suis saisi de deux amendements, n°s 153 et 60, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n° 153, présenté par le Gouvernement, est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits du chapitre 36-60 de 20 millions de francs.

« Majorer les crédits du chapitre 36-80 de 20 millions de francs. »

L'amendement n° 60, présenté par M. Dominati, est ainsi rédigé :

« Sur le titre III de l'état B, réduire les crédits de 10 000 000 francs. »

L'amendement n° 153 a déjà été défendu par le Gouvernement.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Fuchs, rapporteur pour avis. Notre commission n'a pas examiné cet amendement mais, à titre personnel, j'émet un avis favorable.

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, les compétences liées à l'architecture ont été transférées à votre ministère, mais vous a-t-on bien transféré tous les crédits correspondants ?

Je ne voterai pas l'amendement du Gouvernement, car il nous propose de déshabiller Pierre pour habiller Paul, mais j'aimerais, monsieur le ministre, que vous répondiez à ma question.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. le ministre de la culture. Les crédits de l'architecture ont bien été transférés, mais ils sont en diminution par rapport à ceux de 1995. Je souhaite, par cet amendement de solidarité ou, si vous préférez, par cette application du principe des vases communicants, aider les écoles d'architecture, ainsi que M. le rapporteur spécial vient de le suggérer à juste titre.

Je vous demande par conséquent, monsieur le député, de voter cet amendement, pour les écoles d'architecture et pour les étudiants en architecture.

M. Guy Hermier. Nous avons soutenu les écoles d'architecture mais nous refusons ce transfert de crédits !

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, vous nous proposez un transfert afin d'abonder les crédits de fonctionnement des écoles d'architecture. Je suis d'accord, mais je crois qu'il manque également 9 ou 10 millions de francs de crédits d'investissement. Comptez-vous nous proposer une mesure semblable pour l'investissement ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. J'ai pris contact avec l'ensemble de la profession : architectes, ordre, professeurs, directeurs des écoles d'architecture. Il semble que la priorité des priorités soit ces 20 millions de francs de crédits de fonctionnement. L'amendement du Gouvernement ne porte donc que sur les dépenses liées à la pédagogie, c'est-à-dire sur les crédits de fonctionnement.

M. le président. La parole est à M. Henri Sicre.

M. Henri Sicre. Cet amendement du Gouvernement pose un sérieux problème. Nous pensions que l'évaluation qui a présidé à l'élaboration du budget était faite en toute connaissance de cause et que ces 20 millions de francs de crédits de fonctionnement affectés aux établissements publics étaient absolument nécessaires.

Les transférer de façon aussi imprécise pour régler une difficulté due au rattachement des écoles d'architecture au ministère de la culture montre bien qu'il y avait une insuffisance de 20 millions de francs des crédits de fonctionnement.

En 1995, la loi de finances prévoyait pour ce seul chapitre 130 millions de francs et, aujourd'hui, après le rattachement au ministère de la culture, on ne prévoit que 109 millions de francs.

Mais il y a également une insuffisance des crédits d'investissement puisque ceux-ci s'élevaient à 47 millions de francs lorsque l'architecture dépendait de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et ne sont plus que de 37 millions pour 1996.

Vous avez souhaité ce rattachement au ministère de la culture, monsieur le ministre, et nous le comprenons. Mais vous auriez dû obtenir également un prélèvement équivalent sur le budget de l'urbanisme et sur celui de l'aménagement du territoire, afin d'équilibrer les charges nouvelles du ministère de la culture.

Il ne nous paraît donc pas possible d'amputer un budget qui a été bien évalué de crédits bénéficiant à des établissements publics et de les affecter à un service nouveau du ministère de la culture.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Je ferai deux remarques, la première de fond, la deuxième plus politique.

Avec ce budget, monsieur le député, nous allons revenir au niveau du budget de fonctionnement de 1995.

D'un point de vue politique, je suis un peu étonné, monsieur Sicre, que ce soit vous qui nous parliez des écoles d'architecture, et que vous refusiez les 20 millions de francs en question, alors que ces écoles n'ont pas été entretenues pendant quinze ans ; vous et vos amis en portez d'ailleurs la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. L'amendement n° 60 de M. Dominati n'est pas défendu.

Je mets aux voix l'amendement n° 153.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre III, modifié par l'amendement n° 153.

(*Le titre III, ainsi modifié, est adopté.*)

M. le président. M. Jean-Pierre Thomas a présenté un amendement, n° 146, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, réduire les crédits de 9 330 000 francs. »

Cet amendement n'est pas soutenu.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programmes et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture. Mesdames, messieurs les députés, je tiens à vous remercier.

D'abord de votre présence aussi nombreuse ce soir. Je suis très sensible à la présence d'un aussi grand nombre de députés dans la nuit d'un vendredi à un samedi. On ne pourra plus stigmatiser le faible nombre des députés lors de l'examen du budget et vous avez donné l'exemple.

Je remercie en second lieu l'Assemblée, et en particulier sa majorité, d'avoir défendu la culture.

En troisième lieu, vous avez compris la nécessité d'un rééquilibrage Paris-province et vous avez pensé à ceux qui sont peut-être les moins proches de la culture, aux plus défavorisés ; je veux vous en remercier très sincèrement en leur nom. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN RAPPORT EN APPLICATION D'UNE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan, en application de l'article 24 de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, le rapport du Conseil national du crédit pour 1994, auquel est joint le rapport du comité consultatif pour 1994-1995.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Départements et territoires d'outre-mer :

M. Jean-Paul de Rocca-Serra, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (rapport n° 2270, annexe 27) ;

Départements d'outre-mer :

M. Jean-Paul Virapoullé, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2274, tome VI).

Territoires d'outre-mer :

M. Gaston Flosse, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 28) ;

M. Léon Bertrand, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (avis n° 2274, tome VII).

Outre-mer :

M. Pierre Micaux, rapporteur spécial au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome XII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à une heure.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 26 octobre 1995 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 23 octobre 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 423. – COM (95) 136 FINAL – Proposition de décision du Conseil autorisant la République fédérale d'Allemagne à conclure un accord avec la République de Pologne contenant des dispositions dérogatoires aux articles 2 et 3 de la sixième directive 77/388/CEE du Conseil du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires.

N° E 433. – COM (95) 195 FINAL – Proposition de décision du Conseil portant attribution d'une assistance macrofinancière supplémentaire à l'Ukraine.